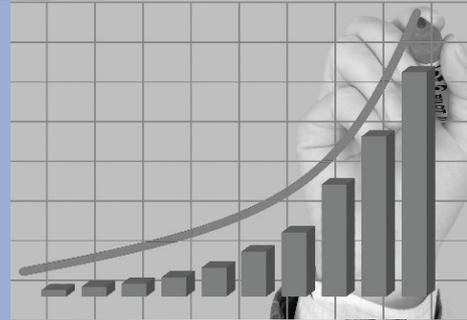


■ 2018



Rapport sur la solvabilité et la situation financière




mutac
LA MUTUELLE PRÉVOYANCE OBSÈQUES

SOMMAIRE

Synthèse.....	1
A - Activités et Résultats.....	2
1 - Activité.....	2
2 - Résultats de souscription.....	3
3 - Résultats des investissements.....	3
4 - Résultats des autres activités.....	4
5 - Autres informations.....	4
B - Système de Gouvernance.....	4
1 - Informations générales sur le système de gouvernance.....	4
2 - Exigences de compétence et d'honorabilité.....	10
3 - Système de gestion des risques y compris l'évaluation interne des risques et de la solvabilité.....	12
4 - Système de contrôle interne.....	14
5 - Fonction d'audit interne.....	15
6 - Fonction actuarielle.....	16
7 - Sous-traitance.....	17
8 - Autres informations.....	17
C - Profil de risque.....	18
1 - Risque de souscription.....	20
2 - Risque de marché.....	21
3 - Risque de crédit.....	23
4 - Risque de liquidité.....	25
5 - Risque opérationnel.....	25
6 - Autres risque importants.....	26
7 - Autres informations.....	26
D - Valorisation à des fins de solvabilité.....	27
1 - Actifs.....	27
2 - Provisions techniques.....	30
3 - Autres passifs.....	32
4 - Méthodes de valorisations alternatives.....	33
5 - Autres informations.....	33
E - Gestion du capital.....	33
1 - Les Fonds Propres.....	33
2 - Capital de solvabilité requis et minimum de capital requis.....	37
3 - Utilisation du sous-module « risque sur actions » fondé sur la durée dans le calcul du capital de solvabilité requis.....	38
4 - Différences entre la formule standard et tout modèle interne utilisé.....	38
5 - Non-respect du minimum de capital requis et non-respect du capital de solvabilité requis.....	38
6 - Autres informations.....	38
Annexes (pages suivantes).....	39

Synthèse

Mutac est une mutuelle du Code de la mutualité, organisme à but non lucratif, agréée pour pratiquer les opérations relevant des branches d'activités 1 (accident), 2 (maladie) 20 (vie-décès) et 21 (natalité-nuptialité).

Elle est un acteur mutualiste de référence au plan national pour la prévoyance obsèques.

Ses contrats sont diffusés directement par la mutuelle, et indirectement par des partenaires distributeurs opérateurs funéraires et mutuelles.

La gouvernance de la mutuelle repose sur les quatre types d'acteurs suivants :

- Le Conseil d'Administration et la Direction Opérationnelle salariée qui porte la responsabilité de la définition, de la quantification de la stratégie ainsi que de la validation des politiques écrites ;
- Les Dirigeants Effectifs (Président et Dirigeant Opérationnel) qui mettent en œuvre la stratégie définie précédemment et peuvent engager la mutuelle auprès de tiers ;
- Les fonctions clés qui participent au pilotage et à la surveillance de l'activité, sur leurs champs spécifiques ;
- Les commissions et comité favorisant l'échange et la coopération entre les différents acteurs.

Cette gouvernance repose sur le respect de deux principes essentiels :

- Le principe des quatre yeux : toute décision significative est au moins vue par deux personnes (en l'occurrence le Président et le Dirigeant Opérationnel) ;
- Le principe de la personne prudente qui protège les adhérents dans les risques pris par la mutuelle.

Les principaux ratios d'activités sont regroupés dans le tableau ci-dessous.

Chiffres-clés (k€)	2018	2017	Evolution (%)
Cotisations brutes	31 839	25 249	+ 26,1%
Résultat net	869	944	-7,9%
Fonds mutualistes et réserves	20 261	19 383	+ 4,5%
Fonds propres éligibles (Solvabilité 2)	30 247	34 012	-11,1%
Taux de couverture du Capital de Solvabilité Requis (SCR)	192%	328%	-41,3%
Taux de couverture du Minimum de Capital de Solvabilité Requis (MCR)	618%	737%	-16,0%

Mutac assurait 222 008 contrats au 31/12/2018 pour un Chiffre d'Affaires de 31,8 M € marquant une progression de 26,1% de ce dernier, essentiellement portée par l'augmentation de l'activité en contrats collectifs.

La part des adhérents individuels s'améliore également avec +1,9 % de contrats assurés.

Malgré une croissance économique d'un bon niveau sur le plan international, les marchés financiers ont connu en 2018 leur plus grande crise depuis 10 ans. Avec un mois de décembre particulièrement délétaire, toutes les catégories d'actifs ont chuté en fin d'année, générant pour Mutac des résultats financiers en net recul.

Rapport sur la solvabilité et la situation financière

Conséquence directe de ce recul, le taux de couverture du capital de solvabilité requis (SCR) est impacté mais reste solide à 192,4 %

La projection régulière du plan d'affaires à 5 ans de la mutuelle permet une projection du SCR associé et du taux de couverture de celui-ci pour chacune des années. Il ressort de ces simulations, une résistance de la solvabilité de Mutac bien au-dessus du seuil réglementaire de 100 %.

L'exercice 2018 s'avère atypique pour Mutac au regard même de la mesure des taux de couverture des précédents exercices toujours positionnées au-delà de 300 %.

Le profil de risque de Mutac est particulièrement conditionné par les risques marché et souscription vie qui pèsent plus de 97% dans l'exigence de capitaux de solvabilité.

En 2018, Mutac a déménagé dans de nouveaux locaux plus vastes et ergonomiques favorisant une réorganisation par l'internalisation de certaines fonctions ou compétences et permettant d'assumer un développement des ressources humaines nécessaires pour son développement.

A - Activités et Résultats

1 - ACTIVITE

Mutac est une personne morale à but non lucratif créée en 1973 relevant des dispositions du livre II du Code de la mutualité.

Elle est inscrite auprès du Secrétaire Général du Conseil Supérieur de la Mutualité et son numéro SIREN est le 339 198 939.

La mutuelle, en application de l'article L612-2 du code monétaire et financier, est soumise au contrôle de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) située 4 place de Budapest – CS 92459 – 75436 Paris Cedex 09 Paris.

La mutuelle a donné mandat pour la certification de ses comptes annuels au cabinet IFEC, 770 rue Alfred Nobel à Montpellier représenté par Michel Galaine Commissaire aux comptes.

La mutuelle détient l'agrément pour l'exercice d'activités relevant du livre II du Code de la mutualité avec les branches suivantes de l'article R211-2 :

- Branche 1 accident ;
- Branche 2 maladie ;
- Branche 20 vie-décès ;
- Branche 21 (natalité – nuptialité).

Les garanties commercialisées par la mutuelle sont donc des garanties d'assurance obsèques regroupant des garanties de type temporaire décès, épargne obsèques ou vie entière au décès, d'allocations frais d'obsèques et marginalement d'assurance en cas d'hospitalisation.

Ces garanties sont réservées exclusivement à une commercialisation sur le territoire français.

La mutuelle contrôle les filiales suivantes à 100% :

- PROMUT : activité de services ;
- SCI MutOde : activité immobilière ;
- SCI MutOdysée : activité immobilière.

2 - RESULTATS DE SOUSCRIPTION

Au titre de son activité d'assurance¹, la mutuelle a perçu 31 839 k€ de cotisations brutes et son résultat de souscription se présente de la manière suivante :

Résultat de souscription par ligne d'activité

Ligne d'activité	Cotisations brutes acquises	Charges de sinistralités et dépenses	Impact de la réassurance	Résultat souscription 2018	Résultat souscription 2017	Variation %
Garanties Non Vie	77	16		62	66	-5,6%
Garanties Temporaires Décès	9 225	7 076	-101	2 250	1 459	+54,2%
Garanties Epargne Obsèques	13 558	7 309		6 249	4 990	+25,2%
Garanties Vie Entière	8 979	2 769		6 210	6 233	-0,4%
Total	31 839	17 169	-101	14 771	12 748	+15,9%

Le volume d'encaissement de Mutac a augmenté de 26,2 %. Cette progression provient principalement d'une forte augmentation d'activité des garanties temporaires décès sous forme de contrats collectifs mais les garanties Epargne Obsèques et Vie Entière se sont également développées.

La charge de prestations a logiquement augmenté avec la taille du portefeuille mais le résultat de souscription s'améliore de 15,9 % et s'établit à 14 771 k€ contre 12 748 k€ lors de l'exercice précédent.

3 - RESULTATS DES INVESTISSEMENTS

Au titre de son activité d'investissement, la mutuelle dispose d'un portefeuille de placements s'élevant à 165 208 k€ en valeur de marché. Ces investissements ne reflètent pas la totalité des actifs de la mutuelle dont la valeur s'élève à 167 657 k€ au 31 décembre 2018.

Les produits et charges financiers par classe d'actifs se décomposent comme indiqué dans le tableau ci-après.

Actifs (en K euros)	Valeur de marché	Profits et pertes nets	Plus et moins values latentes de la période de référence	Plus et moins values latentes sur valeur d'achat
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	2 353		- 25	- 144
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	7 870	210		581
Détentions dans des entreprises liées, y compris participations	40			
Actions – non cotées	2 090	13	34	
Obligations d'entreprise	41 940	1 408	- 803	682
Organismes de placement collectif	101 892	- 199	- 7 014	- 1 433
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	71			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	8 951	11		
Total Actifs	165 208	1 443	- 7 808	- 314

¹ Par opposition aux résultats d'investissements et autres activités précisées dans la suite du document

Rapport sur la solvabilité et la situation financière

Le résultat d'investissement ainsi que les plus et moins-values latentes viennent directement impacter les fonds propres Solvabilité 2 de la manière suivante :

- Le résultat d'investissement est une composante du résultat net qui impacte les fonds excédentaires ;
- Le total des plus et moins-values latentes est la conséquence directe des résultats en net recul sur les marchés financiers.

4 - RESULTATS DES AUTRES ACTIVITES

La mutuelle ne dispose pas d'autres produits ou dépenses importantes hors celles indiquées dans les paragraphes précédents.

5 - AUTRES INFORMATIONS

La Mutuelle s'est dotée en 2018 d'un nouveau siège social afin de répondre aux enjeux de son développement. Elle a par la même effectué un investissement immobilier venant augmenter la valeur de cette poche d'actifs.

B - Système de Gouvernance

1 - INFORMATIONS GENERALES SUR LE SYSTEME DE GOUVERNANCE

1. Organisation générale

Le choix du système de gouvernance de la mutuelle a été opéré en conformité avec les articles 41 à 49 de la directive, transposés aux articles L.114-21, L.211-12 à 14 du Code de la mutualité et détaillés dans les articles 258 à 260, 266 à 275 des actes délégués.

La gouvernance de la mutuelle est ainsi fondée sur la complémentarité entre :

- Les Administrateurs élus (Conseil d'Administration) ;
- La présidence et la direction opérationnelle choisie pour ses compétences techniques et managériales (Dirigeants Effectifs) ;
- Les fonctions clés en charge de prérogatives spécifiques (actuariat, gestion des risques, conformité et contrôle interne) devant soumettre leurs travaux au Conseil d'Administration ;
- Des commissions et un comité chargé d'éclairer les travaux du conseil d'administration

L'organisation générale de la gouvernance est décrite dans les statuts de la mutuelle approuvée par l'Assemblée Générale.

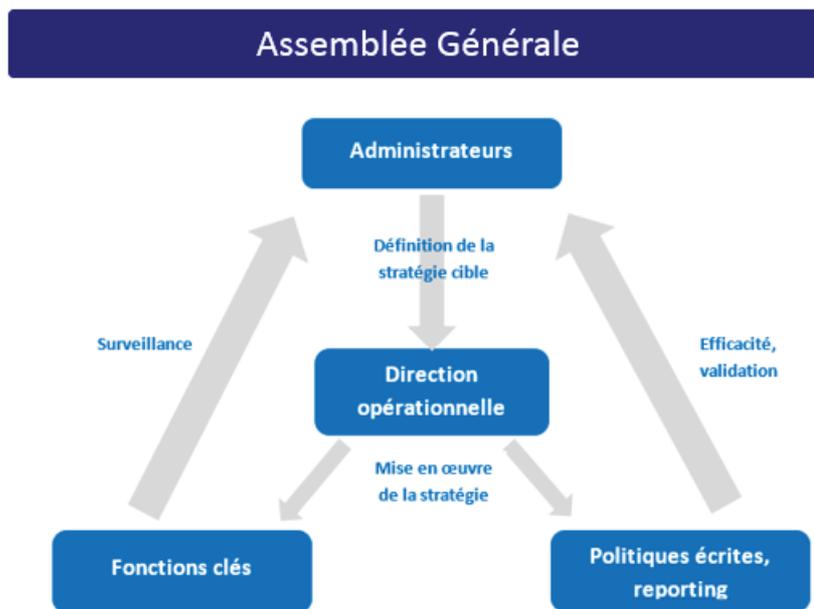
Rapport sur la solvabilité et la situation financière

Par ailleurs, le Conseil d'Administration contribue annuellement à la revue des politiques écrites de la mutuelle.

Ainsi, les rôles et responsabilités des acteurs ont été clairement identifiés et définis permettant de s'assurer d'une correcte séparation des tâches entre les fonctions d'administration, de gestion et de contrôle.

Les canaux de communication ont été également définis pour permettre la plus grande fluidité et réactivité entre acteurs de la gouvernance.

La vision schématique du système de gouvernance se présente comme suit :



2. Conseil d'Administration

Composition et tenues du conseil d'administration :

Le Conseil d'Administration est composé de 12 Administrateurs élus. Il s'est réuni 7 fois au cours de l'exercice 2018.

Prérogatives du Conseil d'Administration et travaux réalisés durant l'année :

Les principales prérogatives du Conseil d'Administration fixées dans les statuts sont les suivantes :

- Il détermine les orientations de la Mutuelle et veille à leur application ;
- Il nomme le Dirigeant opérationnel ;
- Le Conseil d'Administration opère les vérifications et contrôles qu'il juge opportuns et se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Mutuelle ;
- Chaque Administrateur reçoit toutes les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission et se fait communiquer les documents qu'il estime utiles ;
- Plus généralement, il veille à accomplir toutes les missions qui lui sont spécialement confiées par la loi ou la réglementation applicable aux mutuelles ;

Rapport sur la solvabilité et la situation financière

- *A la clôture de chaque exercice, le Conseil d'Administration arrête les comptes annuels et établit un rapport de gestion, conforme aux dispositions de l'article L.114-17 du Code de la mutualité, et qu'il présente à l'Assemblée Générale.*

En complément des statuts, dans le cadre de Solvabilité 2, le Conseil d'Administration joue un rôle central dans le système de gouvernance de la mutuelle.

A ce titre, les missions du Conseil d'Administration sont les suivantes :

- *Fixe l'appétence au risque et les limites de tolérance générale ;*
- *Approuve les stratégies et politiques principales de gestion des risques ;*
- *Fixe les principes généraux de la politique de rémunération et supervise sa mise en œuvre ;*
- *Est conseillé par le responsable de la Fonction clé Conformité sur le respect des dispositions législatives règlementaires et administratives ;*
- *Détermine les actions qui sont menées pour chacune des conclusions et recommandations de l'audit interne et veille à leur bonne application ;*
- *Est informé du caractère adéquat et de la fiabilité des provisions techniques ainsi que de l'avis du responsable de la Fonction Actuariat à travers un rapport formalisé ;*
- *S'assure que le système de gestion des risques est efficace ;*
- *Approuve et réexamine annuellement les politiques écrites ;*
- *Etablit les rapports sur la solvabilité et la situation financière et approuve l'ORSA ;*
- *En cas de recours à la sous-traitance, veille à ce que les dispositions afférentes pour chaque prestataire soient mises en place ;*
- *Assume la responsabilité finale du respect par l'organisme de la directive Solvabilité 2 ;*
- *Approuve les éléments du contrat de travail du dirigeant opérationnel ;*
- *Fixe les délégations de pouvoirs au président et au dirigeant opérationnel.*

Dans ce contexte, le Conseil d'Administration a notamment, au cours de l'exercice, approuvé les rapports narratifs et ORSA, et revu les différentes politiques écrites

Comités du Conseil d'Administration :

L'organigramme de Mutac comprend un Bureau, une Commission de Développement, une Commission des Finances et un Comité d'Audit.

Le Bureau est composé de la façon suivante :

- *Le ou la Président(e) du Conseil d'Administration ;*
- *Un ou plusieurs Vice-président(e) ;*
- *Un ou une Trésorier(e) Général(e) ;*
- *Un ou une Trésorier(e) Général(e) suppléant(e) ;*
- *Un ou une Secrétaire Général(e) ;*
- *Un ou une Secrétaire Général(e) suppléant(e).*

Rapport sur la solvabilité et la situation financière

Le Président du Comité d'Audit est invité à chaque réunion du Bureau.

Elu par le Conseil d'Administration, le Bureau prépare les décisions futures proposées au Conseil d'Administration en anticipant les questions stratégiques et politiques touchant au devenir de la mutuelle.

Ses membres ont également un rôle de représentation de la mutuelle auprès des instances, des tiers et dans toutes manifestations auxquelles elle est invitée.

La Commission Développement composée de 6 membres examine toutes les questions relatives au développement de l'activité et des services de la mutuelle.

Elle est force de proposition et d'innovation dans le cadre des orientations définies par le Bureau et/ou le Conseil d'Administration.

Elle peut faire appel à des compétences externes pour des travaux particuliers.

La Commission des Finances est composée de 4 Administrateurs dont le Président, le Trésorier général et le Trésorier général suppléant qui sont membres de droit.

Elle peut faire appel à des personnes non administratrices de Mutac ayant des compétences dans les domaines relatifs aux travaux de la commission.

L'une des missions de la Commission des Finances est d'examiner d'une part les propositions de budget de fonctionnement de la mutuelle, l'arrêté des comptes ainsi que l'élaboration du rapport de gestion et des ratios prudentiels.

L'autre mission est de faciliter la prise de décision du Conseil d'Administration concernant les comptes et l'information financière, en vérifiant la clarté des informations fournies et en portant une appréciation sur la pertinence des méthodes comptables adaptées pour l'établissement des comptes.

Le Comité d'Audit est composé de 4 Administrateurs sous l'animation de l'un d'entre eux élu Président du Comité d'Audit

Il peut faire appel à des compétences externes pour des travaux particuliers.

Son rôle se décline en quatre phases :

- *S'assurer de l'existence et du bon fonctionnement des procédures ;*
- *Examiner des problématiques qui rentrent dans son champ de compétences ;*
- *Identifier, évaluer les risques ;*
- *Donner son avis au Conseil d'Administration.*

Direction effective

La direction effective de la mutuelle est assurée par deux Dirigeants Effectifs :

- *Madame Andrée BARBOTEU, Présidente du Conseil d'Administration, depuis le 29 novembre 1997 et dirigeante effective depuis le 1^{er} janvier 2016 (nommée le 05 novembre 2015) ;*
- *Monsieur Bernard SAGUY, Directeur Général depuis le 1er juillet 2002 et Dirigeant Opérationnel depuis le 1^{er} janvier 2016 (nommé le 05 novembre 2015).*

Prérogatives spécifiques de la Présidente :

- *La Présidente du Conseil d'Administration organise et dirige les travaux du Conseil d'Administration dont elle rend compte à l'Assemblée Générale ;*
- *Elle informe, le cas échéant, le Conseil d'Administration des procédures engagées en application des articles L.612-23 et suivants du Code monétaire et financier ;*

Rapport sur la solvabilité et la situation financière

- Elle veille au bon fonctionnement des organes de la mutuelle et s'assure en particulier que les Administrateurs sont en mesure de remplir les attributions qui leur sont confiées ;
- La Présidente convoque le Conseil d'Administration et en établit l'ordre du jour ;
- Elle donne avis aux commissaires aux comptes de toutes les conventions autorisées ;
- Elle engage les dépenses ;
- La Présidente représente la Mutuelle en justice et dans tous les actes de la vie civile ;
- Elle est compétente pour décider d'agir en justice, ou de défendre la Mutuelle dans les actions intentées contre elle.

Prérogatives spécifiques du dirigeant opérationnel :

- Il met en œuvre les stratégies, politiques et décisions du Conseil d'Administration ;
- Il met en place une culture du risque et structurer le contrôle ;
- Il évalue et surveille les risques : dispositif de gestion des risques et de contrôle interne ;
- Il met en place une gouvernance interne fiable, (fonctions de contrôle, éviter le conflit d'intérêt...);
- Il rend compte régulièrement au Conseil d'Administration et aux différents comités de la Mutuelle, engage les travaux complémentaires nécessaires et répond à leurs éventuelles questions ;
- Il a sous son autorité hiérarchique les responsables des fonctions clés nommés par le Conseil d'Administration.

Fonctions clés

Conformément à la réglementation Solvabilité 2, la mutuelle a nommé les quatre responsables de fonctions clés sur les domaines suivants :

Fonction clé	Date de nomination	Autres fonctions au sein de la mutuelle
Gestion des risques	05/11/2015	Directeur Général Adjoint
Actuarielle	11/06/2018	Actuaire
Audit interne	05/11/2015	Administrateur, Président du Comité d'Audit
Vérification de la conformité	11/06/2018	Directeur Général adjoint

Les principales missions et responsabilités des fonctions clés sont décrites dans la suite du rapport.

Les modalités permettant à la fonction clé de disposer de toute l'autorité, ressources et indépendance opérationnelle nécessaires afin de mener ses tâches à bien, sont précisées dans la lettre de mission de chacun des Responsables de fonctions clé.

Les fonctions clés ont un accès direct aux Dirigeants Effectifs et au Conseil d'Administration et peuvent informer, directement et de leur propre initiative, le Conseil d'Administration en cas de survenance d'événements de nature à le justifier.

Elles disposent d'un accès sans limitation à toute information nécessaire à l'exercice de leur mission et peuvent communiquer avec tout membre de la mutuelle.

3. Eventuels changements importants survenus au cours de l'exercice

Le 11/06/2018, le Conseil d'Administration a nommé l'actuaire de la Mutuelle, responsable de la fonction clé Actuariat. Lors de ce même conseil, le Directeur Général Adjoint a été nommé fonction Vérification de la conformité en remplacement de la Directrice de l'Organisation et du Développement des Ressources Humaines.

4. Pratique et politique de rémunération

Concernant les pratiques de rémunération, la mutuelle a défini une politique de rémunération.

Cette politique a pour objectif de garantir l'attraction, l'engagement et la fidélisation sur le long terme des collaborateurs, tout en s'assurant d'une gestion appropriée.

La politique de rémunération est examinée chaque année, et repose sur la convention collective de la Mutualité.

Elle est définie par la Direction générale. Les composantes de la rémunération sont le salaire fixe, la part variable pour les conseillers mutualistes, dont les primes sur objectifs représentent de 10 à 15 % de la rémunération, qu'elles soient individuelles et collectives.

Un accord d'intéressement basé sur la satisfaction des adhérents et la rigueur de gestion complète le dispositif.

Le Dirigeant Opérationnel ne perçoit aucune rémunération variable.

Les fonctions d'Administrateurs sont bénévoles.

La Présidente perçoit une indemnité de représentation conformément aux conditions mentionnées aux articles L.114-26 à L.114-28 du Code de la mutualité. Mutac rembourse aux Administrateurs les frais de déplacement et de séjour et de garde d'enfants dans les conditions déterminées par le Code de la mutualité.

Les Administrateurs ayant la qualité de travailleur indépendant ont également droit à une indemnité correspondant à la perte de leurs gains dans les conditions fixées par l'article L.114-26 du Code de la mutualité et les textes réglementaires pris pour son application.

Mutac rembourse à l'employeur les rémunérations maintenues, dans les limites fixées par le Code de la mutualité, afin de permettre aux Administrateurs salariés d'exercer leurs fonctions pendant le temps de travail, ainsi que les avantages et charges y afférents.

Ces remboursements sont effectués dans les conditions prévues par le Code de la mutualité.

5. Adéquation du système de gouvernance

Le système de gouvernance est revu annuellement par le Comité d'Audit qui vérifie la qualité des travaux de chacun des acteurs au regard de leurs prérogatives, du respect des politiques et des stratégies développées ainsi que des limites fixées par le Conseil d'Administration.

2 - EXIGENCES DE COMPETENCE ET D'HONORABILITE

Conformément à l'article 42 de la directive, transposées à l'article L.114-21 du Code de la mutualité et développées aux articles 258 et 273 des actes délégués, les Administrateurs, les Dirigeants et responsables des fonctions clés sont soumis à une exigence double de compétence et d'honorabilité.

Le contrôle des exigences d'honorabilité est assuré par la fonction clé vérification de la conformité.

1. Politique de compétence et d'honorabilité

A cet effet, la mutuelle a défini une politique relative à la gouvernance validée par le Conseil d'Administration.

Cette dernière décrit les principes de compétences et d'honorabilité qui prévoient que :

- *Les compétences individuelles de chaque membre du Conseil d'Administration sont vérifiées ;*
- *Chaque Administrateur doit s'engager à suivre le plan de formation élaboré par la mutuelle à leur intention ;*
- *Les membres du Conseil d'Administration disposent collectivement de la compétence et de l'expérience nécessaires mentionnés à l'article L114-21 du Code de la mutualité ;*

Ces compétences concernent les activités d'assurance et de gestion financière, la stratégie de l'organisme et son modèle économique, son système de gouvernance, l'analyse comptable, statistique ainsi que le cadre réglementaire applicable à l'organisme ;

Cette exigence de compétence collective reste proportionnée à la nature, à la portée et à la complexité de l'activité de la mutuelle ;

- *L'évaluation de l'honorabilité des Administrateurs, des Dirigeants Effectifs, des fonctions clés est effectuée chaque année ;*
- *Par ailleurs, chaque Administrateur doit signer lors de sa prise de fonction la "Charte des Administrateurs" ;*

Cette charte est établie afin de leur permettre d'exercer pleinement leurs responsabilités et d'assurer l'entière efficacité de la contribution de chacun d'entre eux, dans le respect des règles d'indépendances, d'éthique et d'intégrité qui est attendu d'eux.

Rapport sur la solvabilité et la situation financière

2. Exigences d'honorabilité et processus d'appréciation

Les exigences d'honorabilité pour l'ensemble des acteurs de la gouvernance sont assurées par la transmission du bulletin n°3 du casier judiciaire national.

Ces exigences d'honorabilité sont fixées :

- Pour tout nouvel Administrateur lors de son élection ;
- Chaque année, pour l'ensemble des Administrateurs au cours de leur mandat ;
- Pour tout nouveau Dirigeant Effectif et Responsables de fonctions clés lors de leur désignation ;
- Chaque année, pour les Dirigeants Effectifs et Responsables de fonctions clés.

3. Exigences de compétence et processus d'appréciation

Administrateurs :

La compétence des Administrateurs s'apprécie de manière collective au travers de la diversité des aptitudes et des compétences.

Afin d'assurer la compétence des Administrateurs, la mutuelle a mis en place les éléments suivants :

- Dossier sur le parcours professionnel pour chaque Administrateur ainsi que les éventuels autres mandats occupés ;
- Participation aux divers comités de la mutuelle permettant de partager les travaux avec les ressources opérationnelles, et ponctuellement des experts sollicités selon les thématiques (Comité d'Audit, Commission des Finances, Commission Développement) ;
- Une procédure d'intégration d'un Administrateur ;
- Un plan de formation annuel auquel doit se soumettre tout Administrateur.

Dirigeants Effectifs et Responsables de fonctions clés :

L'évaluation de la compétence des Dirigeants ainsi que des Responsables de fonctions clés se fait par l'appréciation de leurs diplômes, de leurs expériences professionnelles, de leurs qualifications acquises par le biais entre autres des formations passées.

La compétence des Dirigeants Effectifs et des Responsables de fonctions clés s'apprécie de manière individuelle au regard de leurs prérogatives spécifiques.

Parallèlement à ces éléments, les Dirigeants Effectifs et les Responsables de fonctions clés suivent des formations, séminaires, conférences leur permettant d'assurer un maintien et un développement de leurs compétences.

3 - SYSTEME DE GESTION DES RISQUES Y COMPRIS L'EVALUATION INTERNE DES RISQUES ET DE LA SOLVABILITE

1. Organisation du système de gestion des risques

En application de l'article 44 de la directive et de l'article 259 des actes délégués, Mutac est tenue de mettre en place un système de gestion ayant pour vocation d'identifier et de mesurer les risques auxquels elle est exposée dans le cadre de ses activités.

A cet effet, Mutac a mis en place un dispositif de gestion des risques dont l'organisation est définie dans la politique de gestion des risques et validée par le Conseil d'Administration.

La gestion des risques vise à assurer la continuité et le développement des activités de Mutac.

Elle est définie comme étant un dispositif permanent mis en place afin d'identifier, de prévenir et de contrer les menaces significatives pouvant empêcher Mutac d'atteindre ses objectifs.

Elle est proportionnée au niveau de complexité de ses activités et aux moyens dont Mutac dispose.

Ce dispositif est pleinement intégré à l'organisation et au processus décisionnel, et repose pour cela sur :

- *Un cadre de risques représenté au travers d'une cartographie revue annuellement déterminant l'appétence et la tolérance aux risques de Mutac, défini par le Conseil d'Administration en lien avec la stratégie ;*
- *Une politique de gestion des risques fixant les indicateurs de suivi des risques et limites associées, conjointement définis par les managers opérationnels, la Fonction clé Gestion des risques et la Direction puis validées par le Conseil d'Administration ;*
- *Un reporting et un suivi des indicateurs et limites assuré régulièrement puis transmis à la Direction et au Conseil d'Administration ainsi qu'un principe d'alerte en cas de détection de risques importants potentiels ou avérés ;*
- *Une comitologie adaptée associant les Dirigeants Effectifs et les fonctions clés pour avis dans les instances de décision (Bureau, Conseil d'Administration, Commission Développement) permettant de piloter la stratégie en fonction des risques et de contrôles (Comité d'Audit, Commission des Finances).*

Le système de gestion des risques s'appuie sur l'ensemble des acteurs intervenant dans l'exercice de la cartographie des risques. Son pilotage s'organise autour de 3 lignes de défense comme indiquée ci-dessous :

- *La première ligne de défense : le management opérationnel ;*
- *La deuxième ligne de défense : fonctions de contrôle permanent ;*
- *La troisième ligne de défense : fonction de contrôle périodique.*

Cette organisation du système de gestion des risques est complétée par une démarche risque précisée dans la suite du rapport dans le paragraphe afférent au profil de risque.

Rapport sur la solvabilité et la situation financière

S'agissant de la politique de gestion des risques évoquée plus haut, celle-ci comporte les politiques suivantes qui ont été définies et validées au sein de Mutac :

- *Politique de souscription et provisionnement ;*
- *Politique de réassurance ;*
- *Politique d'investissement et de gestion actif passif ;*
- *Politique de risque opérationnel ;*
- *Politique ORSA.*

2. Evaluation interne des risques et de la solvabilité (ORSA)

En lien avec la stratégie de Mutac, le processus ORSA permet une mise en perspective de l'activité de la mutuelle en termes de risques et de solvabilité sur la durée du plan d'affaires.

Le dispositif d'évaluation interne des risques et de la solvabilité est intégré au fonctionnement de la mutuelle et s'inscrit dans le cadre du dispositif de gestion des risques.

La démarche ORSA validée par le Conseil d'Administration précise l'organisation du processus ORSA.

Plus particulièrement, la démarche ORSA prévoit :

- *Une réalisation annuelle de l'ORSA, voire infra-annuelle en cas de changement significatif de l'environnement ou du profil de risques, donnant lieu à la production d'un rapport ; Les critères de tolérance sont caractérisés à travers les « principes et métriques » présentées dans l'appétence au Risque de la Mutuelle. Ce document précise quels sont les indicateurs pertinents pour juger de la concordance entre le risque inhérent à un portefeuille et le niveau d'acceptation de risque ayant été définie par le Conseil d'Administration. Ce dernier a fixé comme critère déterminant un ratio de couverture Solvabilité 2 (fonds propres divisé par SCR global) de 150 % minimum ;*
- *Une validation du rapport ORSA par le Conseil d'Administration qui peut selon son jugement exiger de revoir et/ou corriger des paramètres concernant l'environnement externe (concurrence, juridique, économie, fiscalité, etc.) ou interne (interdépendances de décisions, évolution du niveau d'appétence aux risques fixé, adaptation de la stratégie et/ou de l'organisation, etc.) ;*
- *La supervision des étapes de l'ORSA placée sous la responsabilité conjointe du Comité de Direction et de la Fonction clé Gestion des risques avec la contribution d'un ou plusieurs prestataires extérieurs.*

L'ORSA est considéré comme un outil de pilotage de la mutuelle qui permet notamment de :

- *Valider ou amender le plan de réassurance ;*
- *Valider ou amender la politique d'investissement ;*
- *Valider ou infirmer le développement de nouveaux produits.*

Dans le cadre de cet exercice, la mutuelle analyse, évalue et s'assure de la couverture de l'ensemble des risques auxquels elle est soumise et détermine ses besoins de solvabilité.

Rapport sur la solvabilité et la situation financière

3. Rôle spécifique de la fonction gestion des risques

Dans le cadre du système de gestion des risques, le responsable de la Fonction Gestion des risques assume les prérogatives spécifiques suivantes :

- Détermination des stratégies, processus et procédures d'information nécessaires pour déceler, mesurer, contrôler, gérer et déclarer, en permanence, les risques auxquels Mutac pourrait être exposée, ainsi que les interdépendances entre ces risques ;
- Pilotage du système de gestion des risques qui couvrira au minimum, la souscription et le provisionnement, la gestion actif – passif, les investissements, la gestion du risque de liquidité et de concentration, la gestion du risque opérationnel ainsi que la réassurance et les autres techniques d'atténuation du risque ;
- Réalisation de l'évaluation interne des risques et de la solvabilité qui portera au moins sur :
 - Le besoin global de solvabilité, compte tenu du profil de risque spécifique, des limites approuvées de tolérance au risque et de la stratégie commerciale de la mutuelle ;
 - Le respect permanent des exigences de capital et des exigences concernant les provisions techniques prudentielles ;
 - L'écart entre le profil de risque de Mutac et les hypothèses qui sous-tendent le capital de solvabilité ;
- Information du Conseil d'Administration sur la fiabilité et la performance du système de gestion des risques, dans les conditions prévues aux articles L.211-13 du Code de la mutualité et R.354-2-5 du Code des assurances.

4 - SYSTEME DE CONTROLE INTERNE

1. Description du système

Au sein de sa politique de gestion des risques, la mutuelle organise son dispositif de contrôle interne décrivant ses objectifs, responsabilités, et son organisation.

Le contrôle interne est destiné à fournir une assurance raisonnable quant à la réalisation des objectifs suivants :

- La réalisation et l'optimisation des opérations ;
- La fiabilité des informations financières ;
- La conformité aux lois et aux règlements en vigueur.

Il s'articule autour de dispositifs de contrôles permanents et de contrôles périodiques.

- Le contrôle permanent est assuré par l'intégration dans les processus opérationnels de dispositifs d'autocontrôle, lesquels sont complétés par des contrôles réalisés par la hiérarchie des services opérationnels ;

Le contrôle permanent est également assuré au travers des diligences effectuées par les Fonctions clé : la Gestion des risques, la Conformité et l'Actuariat ;

Rapport sur la solvabilité et la situation financière

- *Le contrôle périodique vient compléter le dispositif. Il est sous la responsabilité de la fonction clé Audit interne qui s'appuie sur des ressources spécialisées sans lien hiérarchique avec les services contrôlés (responsable d'audit, personne chargée d'étude actuarielles, commissaire aux comptes).*

2. Rôle spécifique de la fonction vérification de la conformité

La fonction de vérification de la conformité mentionnée à l'article L.354-1 du Code des assurances est en charge de participer à la veille réglementaire et d'évaluer l'impact de tout changement de l'environnement juridique sur l'activité de la mutuelle.

La politique de conformité décrit en détail ses responsabilités, les contours de sa mission et les modalités de compte rendu.

Elle a notamment pour missions :

- *L'identification et l'évaluation des risques de non-conformité ;*
- *La réalisation de la cartographie des risques de non-conformité et l'identification des axes d'amélioration à apporter ;*
- *L'élaboration d'un plan de conformité à court et moyen terme et mise à jour de ce plan en fonction de l'évolution réglementaire ;*
- *La mise en œuvre d'une veille juridique sur les activités d'assurance ;*
- *L'établissement d'audits et des rapports de conformité semestriels et annuels ;*
- *Le rapport au Conseil d'Administration et à toutes les instances de gouvernance ainsi qu'au Comité de Direction sur le respect des dispositions législatives, réglementaires et administratives en matière de conformité, notamment sur les questions relatives à l'accès aux activités d'assurance et de réassurance et à leur exercice ;*
- *L'évaluation de l'impact de tout changement de l'environnement juridique sur l'activité de la mutuelle en matière de conformité.*

Dans le cadre de l'exercice de sa fonction de responsable de la Fonction de Vérification de la conformité, elle pourra informer, directement et de sa propre initiative, le Conseil d'Administration en cas de survenance d'événements de nature à le justifier.

En juin 2018, le Conseil d'Administration a nommé le Directeur Général Adjoint fonction Vérification de la conformité en remplacement de la Directrice de l'Organisation et du Développement des Ressources Humaines.

5 - FONCTION D'AUDIT INTERNE

Conformément aux dispositions de l'article 47 de la directive, précisées à l'article 271 du règlement délégué, la mutuelle dispose d'une Fonction d'Audit interne. Cette disposition est en cohérence avec les exigences préalables de l'ordonnance n°2008-1278 du 8 décembre 2008.

A cet effet, la mutuelle a mis en place un Comité d'Audit en charge de la supervision des activités d'audit et un dispositif d'audit interne depuis le 03 juin 2010.

La nomination d'une fonction d'audit interne est venue compléter le dispositif depuis le 1^{er} janvier 2016. Elle est incarnée par le Président du Comité d'Audit.

Rapport sur la solvabilité et la situation financière

Celle-ci est directement rattachée au Conseil d'Administration et dispose d'un droit d'accès au Conseil d'Administration ce qui en garantit son indépendance.

Le Conseil d'Administration, par l'intermédiaire du Comité d'Audit, entend annuellement la Fonction d'Audit interne.

Dans ce cadre, la fonction d'audit interne a pour objet de vérifier :

- *Que les procédures définies sont régulièrement appliquées dans tous les domaines d'activité et de relever les manquements éventuels ;*
- *Que les décisions du Conseil d'Administration sont bien suivies et mises en application. Cette fonction permet donc de renforcer le rôle et les prérogatives du Conseil d'Administration ;*
- *Que les décisions du Conseil d'Administration ne sont pas de nature à créer un risque et à exposer la mutuelle à des difficultés.*

Par ailleurs elle doit :

- *Rendre compte de la réalisation du plan d'audit ;*
- *Présenter les conclusions des missions réalisées et les recommandations associées ;*
- *Réaliser un état des lieux de la mise en œuvre des recommandations émises ;*
- *Proposer un plan d'audit pour l'année suivante, ce dernier étant validé voire préalablement amendé par le Conseil d'Administration.*

La Fonction d'Audit interne, pour assurer son objectivité, dispose également de la possibilité de conduire des audits non prévus initialement dans le plan d'audit.

A cet effet, toute détection ou évènement majeur portant atteinte à la maîtrise des risques est susceptible de donner lieu à une mission d'audit non planifiée initialement.

6 - FONCTION ACTUARIELLE

Conformément aux dispositions de l'article 48 de la directive, précisées à l'article 272 du règlement délégué, la mutuelle dispose d'une Fonction Actuarielle.

Les prérogatives de la Fonction Actuarielle incluent notamment la coordination et le contrôle des provisions techniques. En cela, la Fonction Actuarielle :

- *S'assure de l'adéquation des méthodologies, des modèles sous-jacents et des hypothèses utilisés pour le calcul des provisions techniques ;*
- *S'assure de la suffisance de la qualité des données utilisées dans le calcul des provisions techniques et en évalue les limites.*

La Fonction Actuarielle rend compte annuellement à la Direction et au Conseil d'Administration de la fiabilité et du caractère adéquat du calcul des provisions techniques et rédige pour cela un rapport actuariel.

Celui-ci met en exergue les écarts constatés, les limites des méthodes et de la qualité des données et évalue le degré de certitude et de fiabilité des calculs. Le rapport vise aussi à présenter les défaillances et les recommandations associées à mettre en œuvre pour y remédier.

La Fonction Actuarielle contribue également au système de gestion des risques de la mutuelle.

Rapport sur la solvabilité et la situation financière

En cela, la Fonction Actuarielle :

- Contribue à la mise en œuvre effective du système de gestion des risques concernant en particulier la modélisation des risques sous-tendant le calcul des exigences de capital, et l'évaluation interne des risques et de la solvabilité ;
- Emet un avis sur la politique globale de souscription ;
- Emet un avis sur l'adéquation des dispositions prises en matière de réassurance.

Dans le cadre de l'exercice de sa fonction, le responsable de la Fonction Actuarielle, est susceptible d'informer, directement et de sa propre initiative, le Conseil d'Administration en cas de survenance d'événements de nature à le justifier.

En juin 2018 le Conseil d'Administration a nommé l'actuaire de la Mutuelle, responsable de la fonction clé Actuariat en remplacement du Directeur Général Adjoint.

7 - SOUS-TRAITANCE

Dans le cadre de son activité, la mutuelle est amenée à sous-traiter certaines fonctions ou activités d'assurance nécessitant des compétences spécifiques.

Mutac a formalisé une politique de sous-traitance qui prévoit notamment :

- Les règles de classification des activités et des fournisseurs ;
- Les modalités d'identification, de sélection et de mise en place de la sous-traitance, avec notamment une notification à l'ACPR en cas de choix d'un nouveau sous-traitant en vue de l'externalisation de fonctions ou d'activités critiques ou importantes ;
- Les règles de surveillance, de contrôle et d'évaluation annuelles des sous-traitants ;
- Les règles propres au cas spécifique de la délégation de gestion.

Par ailleurs, pour déterminer quelles sont les activités ou fonction importante ou critique ou considérée comme telle, elle a établi une liste de ses activités par type de service répondant à plusieurs critères qui est présentée en annexe de la politique de sous-traitance validée par son Conseil d'Administration.

En outre, la politique sous-traitance de MUTAC distingue les fournisseurs selon la catégorie à laquelle ils appartiennent : fournisseurs stratégiques, fournisseurs fonctionnels, autres fournisseurs.

Concernant les prestataires de services exerçant une activité importante ou critique, MUTAC a recours à deux organismes gestionnaires d'actifs dont le ressort territorial est la France.

8 - AUTRES INFORMATIONS

MUTAC a élaboré en 2018 une Politique de Gouvernance Produits afin de s'assurer que les produits d'assurance proposés et souscrits par ses adhérents répondent en permanence à leurs besoins spécifiques et à leur profil.

Cette approche est notamment destinée à prévenir ou à réduire d'emblée les risques de non-respect des règles de protection de la clientèle.

L'efficacité de la politique de Gouvernance Produits est évaluée au moins une fois par an par le Conseil d'Administration, ainsi qu'à chaque changement important le nécessitant.

C - Profil de risque

De manière complémentaire à l'organisation décrite dans le chapitre gouvernance, la mutuelle procède à l'étude des risques de la manière suivante :

1. Identification

La mutuelle s'assure que l'ensemble des risques auquel elle est soumise est bien identifié.

Cette identification est réalisée de deux manières :

Approche réglementaire

Etude de la législation et notamment de l'article 44 de la Directive européenne (souscription et provisionnement, gestion actif-passif, investissement financier, gestion du risque de liquidité et de concentration, gestion du risque opérationnel, réassurance et les autres techniques d'atténuation des risques) mais aussi des risques émergents et les risques stratégiques et de réputation.

Approche propre à la mutuelle

Parallèlement à l'approche réglementaire, la mutuelle identifie les risques qu'elle estime les plus significatifs et qui ne sont pas visés dans le cadre du modèle standard. Elle effectue cette approche dans le cadre de l'ORSA.

En outre, la mutuelle se réfère aux limites définies dans son appétence au risque pour identifier les risques. Le profil de risque retenu par la mutuelle est le suivant :

- Garantie principale : risque décès ;
- Activités uniquement en France entière ;
- Majoritairement petits capitaux assurés ;
- Allocation stratégique d'actifs financiers majoritaire en obligations.

2. Mesure

La mutuelle définit ensuite des critères de mesure et de quantification des risques (fréquence, impact) ceci au moyen d'outils (cartographie des risques, formule standard, outil du plan d'affaires).

3. Contrôle et gestion

Le contrôle et la gestion des risques sont assurés par l'organisation décrite dans le paragraphe précédent qui permet de surveiller et de piloter les risques afin d'en limiter leurs impacts.

Enfin, la mutuelle prévoit en cas de survenance d'événements majeurs identifiés, des plans de redressement permettant de limiter son exposition.

Rapport sur la solvabilité et la situation financière

4. Déclaration

La déclaration des risques est assurée de manière régulière par la Fonction Gestion des risques aux Dirigeants Effectifs et au Conseil d'Administration.

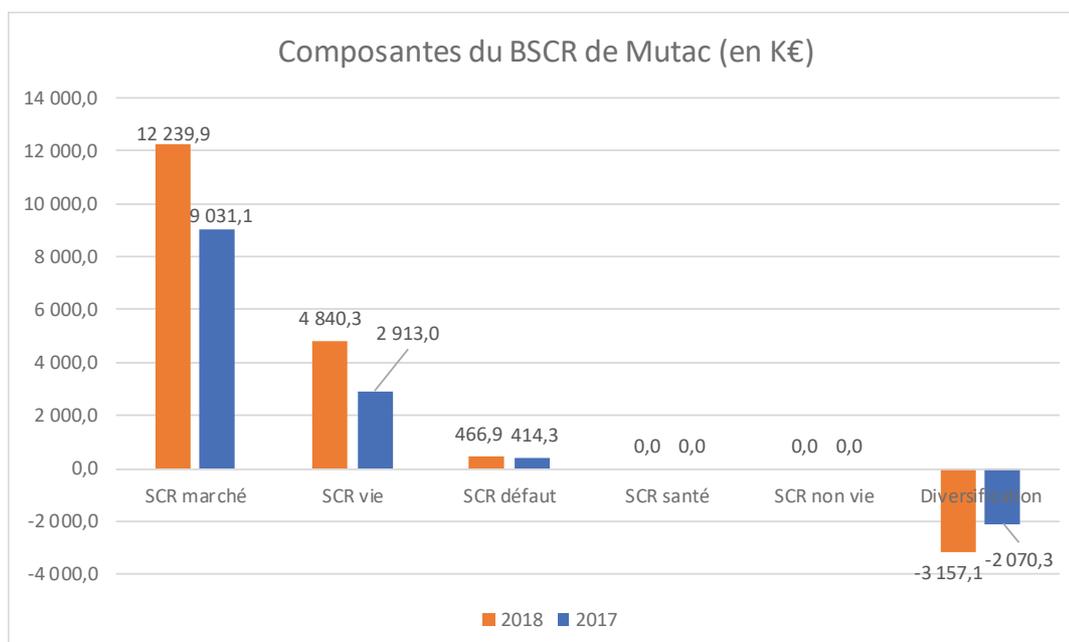
De manière générale, le profil de risque de la mutuelle est appréhendé de la manière suivante :

Identification	Risques de souscription, de marché, de crédit, de liquidité	Risques opérationnels, de conformité, risques émergents ou autres risques
Outil de Mesure	Formule standard du pilier 1	Cartographie des risques et ORSA
Contrôle / Gestion	Dispositif de maîtrise organisé selon 3 lignes de défense (décrites en B3) et une comitologie adaptée	

5. Informations Générales sur le profil de risque

Les besoins de Mutac en fonds propres pour faire face aux risques identifiés dans le cadre de la formule standard Solvabilité 2 ressortent comme suit :

Composantes BSCR avant diversification	2018		2017	
	en K€	en %	en K€	en %
SCR marché	12 240	69,8%	9 031	73,1%
SCR vie	4 840	27,6%	2 913	23,6%
SCR défaut	467	2,7%	414	3,4%
SCR santé	0	0,0%	0	0,0%
SCR non vie	0	0,0%	0	0,0%



Le profil de risque de Mutac est particulièrement conditionné par les risques marché et souscription vie qui pèsent ensemble pour plus de 97% dans l'exigence de capitaux de solvabilité, avec une prépondérance du risque marché à 69,8%. Les évolutions sont expliquées ci-après.

1 - RISQUE DE SOUSCRIPTION

1. Appréhension du risque de souscription au sein de la mutuelle

Le risque de souscription et de provisionnement de la mutuelle correspond au risque de perte financière découlant d'une tarification ou d'un provisionnement inadaptés à la garantie sous-jacente (les cotisations ne permettent pas de couvrir les prestations et frais de l'organisme ou les provisions ne permettent pas de couvrir les prestations afférentes).

Ce risque de souscription et de provisionnement peut notamment émaner des sources suivantes :

- Des informations sur la population, disponibles pour la tarification et le provisionnement ;
- Des hypothèses de tarification et de provisionnement ;
- De la structure tarifaire du produit ;
- De la structure des garanties ;
- De la distribution des produits ;
- Des modalités d'adhésion.

2. Mesure du risque de souscription et risques majeurs

La mutuelle mesure son risque de souscription et de provisionnement au travers des « sous risques » identifiés dans le cadre de la formule standard Solvabilité 2.

Le risque de souscription est la deuxième plus importante composante du BSCR et en représente 27,6 %.

Le SCR de souscription de Mutac est composé uniquement du SCR Vie pour une valeur avant diversification de 4 840 k€, en forte augmentation par rapport à 2017 (2 913 k€) en lien avec l'augmentation du volume d'encaissement.

Au regard des risques importants, la mutuelle est particulièrement sensible aux caractéristiques techniques des produits qu'elle commercialise et aux types de distributeurs auxquels elle fait appel.

3. Maitrise du risque de souscription

Afin de maîtriser les risques évoqués plus haut, la mutuelle a défini une politique de souscription et de provisionnement qui contribue au système de gestion des risques.

A cet effet :

- Mutac limite sa prise de risque au seul risque décès qui est un risque « stable » qu'elle pratique et connaît depuis plus de 40 ans.

En outre c'est un risque qui ne peut pas connaître de consommation opportune ;

- Dans le cadre de la politique de gouvernance produit, Mutac décrit les cibles auxquelles chaque offre s'adresse. Elle anticipe le risque de sélection adverse dans les choix proposés à la souscription (âge, montant des capitaux, type de cotisation, conditions d'adhésion...);
- L'absence ou la fragilité des données de population disponibles pour toute nouvelle offre sont susceptibles d'interdire toute tarification.

2 - RISQUE DE MARCHÉ

1. Appréhension du risque de marché au sein de Mutac

Le risque de marché correspond à l'impact sur les fonds propres de Mutac de mouvements défavorables liés aux investissements.

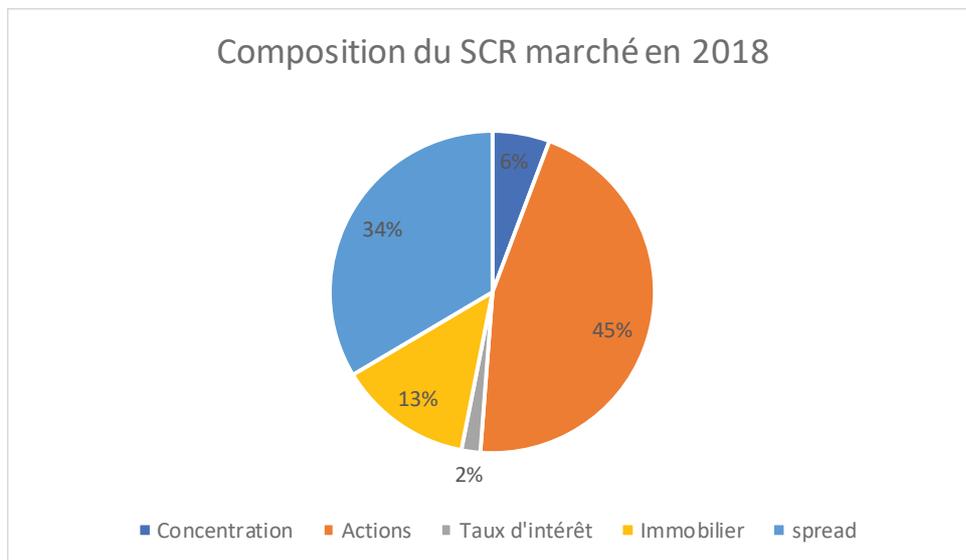
Ce risque de marché peut provenir :

- D'une dégradation de valeur d'une classe d'actifs détenue par Mutac ;
- D'une dégradation de notation des titres détenus par Mutac ;
- D'une forte concentration d'investissement sur un même émetteur ;
- D'une inadéquation entre les caractéristiques de l'actif et du passif du portefeuille.

2. Mesure du risque de marché et risques majeurs

Mutac mesure son risque de marché au travers des composantes identifiées dans le cadre de la formule standard Solvabilité 2.

Le risque Marché reste prépondérant pour Mutac malgré une augmentation plus marquée du SCR Vie et représente 69,8 % du BSCR avant diversification contre 73,1 % en 2017.



Composante SCR Marché avant diversification	2018		2017	
	en K€	en %	en K€	en %
Concentration	820,9	6%	1 077,1	10%
Actions	6 546,5	45%	5 929,1	53%
Taux d'intérêt	269,4	2%	1 211,5	11%
Immobilier	1 919,1	13%	723,2	6%
Spread	4 833,5	34%	2 206,7	20%
Total avant diversification	14 389,4	100%	11 147,7	100%
Diversification	-2 149,4		-2 116,5	
Total (avant diversification globale)	12 239,9		9 031,1	

Le SCR marché avant diversification des risques qui le compose est de 14 389,4 k€ contre 11 147,7 k€ en 2017 soit en augmentation de 3 241,7 k€ qui provient principalement d'une hausse des SCR spread et immobilier.

Le sous module immobilier augmente de manière significative suite à des investissements immobiliers de la part de la Mutuelle et notamment l'acquisition et la construction de nouveaux locaux.

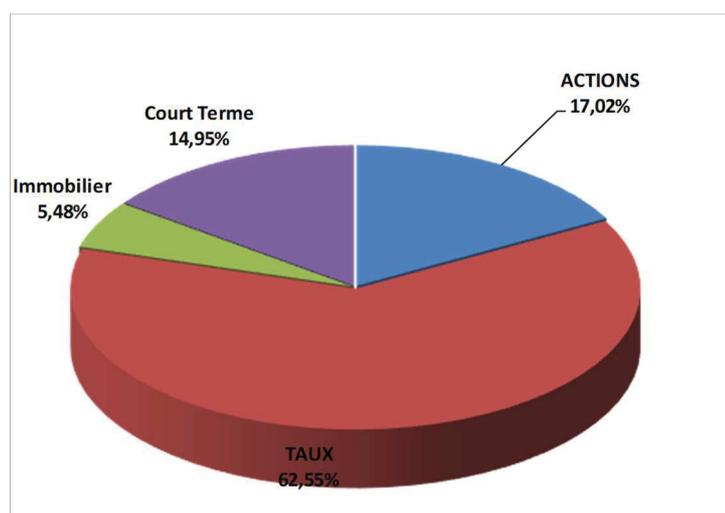
La forte augmentation du sous module spread est une conséquence directe de la situation boursière combinée à la composition du portefeuille financier de Mutac.

3. Maitrise du risque de marché

Afin de maîtriser les risques évoqués plus haut, Mutac a défini une politique d'investissement et de gestion actif-passif qui contribuent au système de gestion des risques.

Elle réalise à période régulière une analyse de gestion actif / passif en vue de déterminer et suivre l'allocation stratégique d'actifs type la plus adaptée à ses engagements.

Au 31/12/2018, en phase avec l'allocation stratégique type à cette date, la composition du portefeuille de Mutac est la suivante comme indiquée dans le graphique ci-après.



Rapport sur la solvabilité et la situation financière

De plus, Mutac s'appuie sur l'expertise de deux gestionnaires de fonds qui ont une délégation de gestion à hauteur d'environ 15 % des actifs.

A cet effet :

- Les orientations de placements sont définies en cohérence avec la stratégie de préservation des fonds propres et de pilotage de la situation financière et de solvabilité de Mutac ;
- La sélection des actifs de placement est rigoureuse reposant sur la notation des émetteurs, la duration de l'actif, sa liquidité et son rendement.

Enfin, tous les placements de Mutac sont réalisés dans le respect du principe de la personne prudente :

- Mutac est en mesure d'appréhender les risques financiers associés aux actifs détenus ;
- Les investissements sont réalisés dans le meilleur intérêt des adhérents.

Par ailleurs la sensibilité de Mutac au risque de marché est testée dans le processus ORSA par le scénario d'une persistance de taux bas et par celui d'un choc actions.

3 - RISQUE DE CREDIT

1. Appréhension du risque de crédit au sein de Mutac

Le risque de crédit correspond à la mesure de l'impact sur les fonds propres de mouvements défavorables liés au défaut de l'ensemble des tiers auprès desquels l'organisme présente une créance ou dispose d'une garantie.

Ce risque de défaut peut provenir :

- Du non-paiement des cotisations à recevoir par les adhérents ;
- Du non-paiement des créances détenues auprès de tiers ;
- Du défaut d'un réassureur ;
- Du défaut des banques au regard des liquidités détenues ;
- Du défaut des émetteurs d'obligation auprès desquels Mutac a souscrit.

2. Mesure du risque de crédit et risques majeurs

Mutac pilote son risque de crédit au travers de plusieurs indicateurs suivis régulièrement et présentés à la Direction et au Conseil d'Administration.

Les principaux indicateurs sont :

- Le suivi du paiement des créances des adhérents et des tiers ;
- La notation des réassureurs ;
- La notation des banques ;
- La concentration du portefeuille en termes de banques et de réassureurs ;
- La mesure de notation et duration des obligations présentes dans l'actif de Mutac.

3. Maitrise du risque de crédit et risques majeurs

Toute créance adhérent fait l'objet d'un suivi rigoureux permettant un accompagnement, voire un étalement de la créance en vue d'une meilleure solvabilité de ce dernier. En outre, les dispositions contractuelles en vigueur permettent de limiter assez rapidement l'engagement de Mutac en cas de défaut de paiement d'un adhérent.

Mutac n'accorde aucun prêt à des tiers, les seules avances consenties concernent des entités internes ou filiales.

Mutac s'assure de la solidité financière des réassureurs auxquels elle est susceptible de céder une part de ses risques.

Concernant tout particulièrement celui des banques, Mutac ne s'adresse qu'à des établissements français, veille à leur qualité et leur fiabilité lors de la sélection et suit leur solidité financière.

Enfin, la politique d'investissement conditionne la souscription d'obligations aux émetteurs offrant les meilleures perspectives de notation, limite la possibilité de concentration et intègre une démarche d'investisseur responsable.

Ainsi, Mutac est autorisé à souscrire les obligations ayant une notation comprise entre AAA et Non notés (NR) avec les limites suivantes :

- Titre de notation entre AAA et A- : min 60 % ;
- Titre de notation entre BBB+ et NR : max 40 % ;
- Dont Titre de notation BB+ et NR max 15 %.

Mutac s'engage dans sa politique d'investissement à faire une grande place aux Investissements Socialement Responsables (ISR).

Parmi les OPCVM détenues dans le portefeuille financier, les OPCVM ISR doivent représenter au moins 33 %.

Ainsi les décisions relatives aux investissements financiers prennent en considération des éléments relatifs aux consommations d'énergies, à l'environnement, au développement de produits verts, au social, aux émissions polluantes, à l'égalité hommes-femmes, à la santé, à la sécurité des employés, aux droits de l'homme et à la gouvernance (équilibre des pouvoirs, éthique des affaires, rémunération des Dirigeants).

4 - RISQUE DE LIQUIDITE

1. Appréhension du risque de liquidité au sein de la mutuelle

Le risque de liquidité correspond au risque de perte résultant d'un manque de liquidités disponibles à court terme pour faire face aux engagements de la mutuelle.

Dans le cadre de l'activité de la mutuelle, il s'agit essentiellement de la capacité à régler les prestations aux bénéficiaires.

2. Mesure du risque de liquidité et risques majeurs

Pour ses engagements à court terme relatifs à l'activité de prévoyance obsèques, la mutuelle suit tout particulièrement :

- L'évolution du montant des prestations réglées et provisionnées ;
- Les délais de règlement ;
- Le niveau de trésorerie ;
- La liquidité des placements détenus en portefeuille.

3. Maitrise du risque de liquidité

Afin de maîtriser le risque de liquidité, la mutuelle, dans le cadre de sa gestion des placements s'assure de disposer d'une poche d'actifs de court terme suffisante.

Ceux-ci peuvent être cédés très vite afin de faire face à une potentielle impasse de trésorerie à court terme.

En 2018, ajoutée aux disponibilités bancaires, cette poche permettrait de régler l'équivalent de 147% des prestations et des frais de l'année.

5 - RISQUE OPERATIONNEL

1. Appréhension du risque opérationnel au sein de Mutac

Le risque opérationnel de la mutuelle correspond aux pertes potentielles qui pourraient résulter d'une défaillance au sein de l'organisme, défaillance qui pourrait être imputée à un défaut de contrôle interne, ce risque peut avoir les causes suivantes :

- Risques de non-conformité ;
- Risques juridiques ;
- Risque de fraude interne et externe ;
- Risques d'exécution des opérations ;

Rapport sur la solvabilité et la situation financière

- *Risque de défaillance des systèmes d'information ;*
- *Risques liés à la qualité des prestations sous-traitées ;*
- *Risques relevant de la sécurité des biens et des personnes ;*
- *Risques de réputation ;*
- *Risques liés à l'évolution de l'environnement légal.*

2. Mesure du risque opérationnel et risques majeurs

La mutuelle mesure son risque opérationnel dans le cadre de la formule standard Solvabilité 2.

Il en résulte pour Mutac en 2018, un SCR opérationnel de 1 328,9 k€ avant diversification (en augmentation par rapport à 2017 en lien avec l'augmentation du chiffre d'affaires), représentant 8,5 % du SCR total.

Le risque opérationnel est suivi au travers de l'enregistrement des incidents et des pertes opérationnelles, matérialisés au sein d'une cartographie des risques.

Les incidents présentant un impact financier, règlementaire ou de réputation important sont remontés en Conseil d'Administration.

Chacun des risques opérationnels fait l'objet d'une pesée résultant du produit de leur fréquence probable par leur impact économique unitaire.

Cette mesure est complétée par la valorisation des moyens de maîtrise mis en œuvre pour contrer ce risque afin d'en déterminer la mesure résiduelle.

Au sein de la cartographie des risques, l'identification des risques opérationnels fait l'objet d'une analyse et donne lieu à des plans d'actions visant à restreindre ou éliminer les causes sous-jacentes.

3. Maitrise du risque opérationnel

La politique de gestion des risques de Mutac prévoit un plan d'actions pluriannuel de maitrise des risques opérationnels en fonction de leur impact possible sur la solvabilité de Mutac.

6 – AUTRES RISQUE IMPORTANTS

Aucun autre risque important ou qualifié comme tel par la mutuelle susceptible d'impacter le profil de risque présenté plus haut n'est à mentionner.

7 – AUTRES INFORMATIONS

Aucune autre information importante ou qualifiée comme telle par la mutuelle susceptible d'impacter le profil de risque n'est à mentionner.

D - Valorisation à des fins de solvabilité

Conformément à l'article 75 de la Directive Solvabilité II, les actifs et passifs sont valorisés selon une approche économique cohérente avec les données de marché comme suit :

- Les actifs sont valorisés au montant pour lequel ils pourraient être échangés dans le cadre d'une transaction conclue, dans des conditions de concurrence normales, entre des parties informées et consentantes ;
- Les passifs sont valorisés au montant pour lequel ils pourraient être transférés ou réglés dans le cadre d'une transaction conclue, dans des conditions de concurrence normales, entre des parties informées et consentantes.

Lors de la valorisation des passifs, aucun ajustement visant à tenir compte de la qualité de crédit propre à l'entreprise d'assurance ou de réassurance n'est effectué.

La mesure de la juste valeur suit la hiérarchie d'évaluation présentée dans le règlement délégué de la Commission Européenne du 10 Octobre 2014 à savoir :

- Juste valeur mesurée par référence à un marché actif en utilisant les prix cotés sur un marché actif pour les mêmes actifs ou les mêmes passifs ;
- Juste valeur basée sur des données de marché observables (prix de marché d'instruments similaires) ;
- Juste valeur majoritairement basée sur des données de marché non observables (utilisation des modèles de valorisation des acteurs du marché).

Un instrument est considéré comme coté sur un marché actif si des cours sont aisément et régulièrement disponibles auprès d'une bourse, d'un courtier, d'un négociateur, d'un service de cotation ou d'une agence réglementaire, et que ces prix représentent des transactions réelles et intervenant régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normales.

1 – ACTIFS

1. Présentation du bilan

Le Bilan actif de la mutuelle en norme prudentielle, conformément aux états financiers Solvabilité 2, se présente de la manière suivante :

Rapport sur la solvabilité et la situation financière

Bilan actifs en k€	2018	2017
Goodwill	0	0
Frais d'acquisition différés	0	0
Immobilisations incorporelles	0	0
Actifs d'impôts différés	0	2 137
Excédent du régime de retraite	0	0
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	2 353	3 126
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	153 904	154 284
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	7 870	4 685
Détentions dans des entreprises liées, y compris participations	40	1 896
Actions	2 090	0
Actions – cotées	0	0
Actions – non cotées	2 090	0
Obligations	41 940	43 938
Obligations d'État	0	0
Obligations d'entreprise	41 940	43 938
Titres structurés	0	0
Titres garantis	0	0
Organismes de placement collectif	101 892	103 693
Produits dérivés	0	0
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	71	71
Autres investissements	0	0
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	0	0
Prêts et prêts hypothécaires	0	0
Avances sur police	0	0
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	0	0
Autres prêts et prêts hypothécaires	0	0
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	124	102
Non-vie et santé similaire à la non-vie	0	0
Non-vie hors santé	0	0
Santé similaire à la non-vie	0	0
Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés	124	102
Santé similaire à la vie	0	0
Vie hors santé, UC et indexés	124	102
Vie UC et indexés	0	0
Dépôts auprès des cédantes	0	0
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	846	1 389
Créances nées d'opérations de réassurance	0	0
Autres créances (hors assurance)	382	498
Actions propres auto-détenues (directement)	0	0
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	0	0
Trésorerie et équivalents de trésorerie	8 951	4 863
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	27	44
Total Actifs	166 587	166 442

La valeur de l'actif en normes solvabilité II au 31/12/2018 s'élève à 166 587 K€ et reste stable par rapport à celle de 2017. Elle est réalisée sur la base des cours des marchés financiers et des expertises immobilières.

Cette valeur marque ainsi un écart défavorable de 1 069 k€ par rapport à son évaluation en normes comptables.

Rapport sur la solvabilité et la situation financière

2. Base générale de comptabilisation des actifs

La base générale de comptabilisation de l'actif, est conforme à la réglementation Solvabilité 2 et fondée sur l'approche suivante :

- **Actifs de placements** en valeur de réalisation (valeur de marché) cours de cotation si marché financier ou pour les actifs n'ayant pas de valeur de marché, valeur alternative retenue (participations non cotées, dépôts à terme) valorisation à la valeur comptable nette, valeur déterminée conformément à la réglementation comptable ;
- **Immobilier d'exploitation** : valeur de réalisation déterminée par les valeurs d'expertise ;
- **Immobilisations corporelles pour usage propre** : maintien de la valeur nette des actifs corporels d'exploitation ;
- **Provisions techniques cédées** la réévaluation n'a pas d'impact significatif, aucun retraitement n'a été effectué ;
- **Créances nées d'opérations de réassurance** : la valeur comptable nette est considérée comme la meilleure approximation de la valeur économique dès lors que l'actualisation des flux futurs n'a pas d'impact significatif ;
- **Autres créances** la valeur comptable nette est considérée comme la meilleure approximation de la valeur économique dès lors que l'actualisation des flux futurs n'a pas d'impact significatif ;
- **Trésorerie et équivalents de trésorerie** la valeur comptable nette est considérée comme la meilleure approximation de la valeur économique dès lors que l'actualisation des flux futurs n'a pas d'impact significatif.

La mutuelle n'a pas identifié de source majeure d'incertitude liée à la valorisation des actifs.

3. Immobilisations incorporelles significatives

La mutuelle ne détient aucune immobilisation incorporelle significative, il a été retenu une valeur nulle pour l'ensemble des actifs incorporels.

4. Baux financiers et baux d'exploitation

La mutuelle ne détient aucun accord de location pour chaque catégorie significative d'actifs.

5. Impôts différés actifs

Dans le cadre du bilan solvabilité 2, les impôts différés actifs sont calculés sur la base de la différence entre la valeur dans le bilan Solvabilité 2 et la valeur vénale de chaque élément d'actif.

Les actifs d'impôts différés sont reconnus dans la mesure où il est probable que le crédit d'impôts sera utilisable. Il ressort sur l'exercice 2018 un IDA net de 798 k€. Par prudence, Mutac n'a reconnu aucun actif d'impôts différés au bilan.

6. Entreprises liées

Néant

2 – PROVISIONS TECHNIQUES

Les provisions techniques sont nommées « Best Estimate » (BE) dans le cadre de Solvabilité II.

Elles correspondent à l'actualisation de tous les flux probables futurs (cotisations, prestations, frais, fiscalité,) avec une courbe des taux sans risque.

Cela revient à actualiser l'intégralité des flux de trésorerie qui seront payés, afin d'honorer l'engagement d'assurance. Les flux probables sont estimés au mieux, en prenant en compte l'expérience du portefeuille.

La valeur de marché des provisions techniques représente la meilleure estimation actualisée augmentée de la marge de risque représentant le coût d'immobilisation du capital pour supporter les engagements d'assurance jusqu'à leur extinction.

Lors du calcul de la meilleure estimation de ses engagements, et compte tenu :

- *De la nature de son profil de risques qui porte sur des risques de type « branche longue » ;*
- *Du fait que ses engagements portent exclusivement sur le marché français de l'assurance ;*
- *De la répartition de ses actifs représentatifs du portefeuille de référence des assureurs de la Zone Euro.*

Mutac décide d'appliquer une correction pour volatilité (Volatility Adjustment) de la courbe des taux d'intérêt sans risque pertinente.

En revanche, Mutac n'utilise aucun ajustement égalisateur.

Le tableau ci-dessous présente les provisions techniques par type de garantie.

1. Montant des provisions techniques et méthodologie

Les travaux ont consisté en l'évaluation des provisions techniques Solvabilité II au 31 décembre 2018 conformément à la méthodologie adoptée par Mutac, identique à celle de l'année précédente.

Le calcul des provisions techniques Solvabilité II est global en raison de la clause de participation aux bénéfices dont le compte est commun aux trois garanties mentionnées ci-dessous, et la modélisation de l'actif comme un tout. La mutuelle utilise un modèle de projection gérant de façon très détaillée, les interactions actif passif. Le portefeuille d'actifs de la mutuelle a été modélisé ligne à ligne en considérant les caractéristiques de chaque classe d'actif. La modélisation des actifs comme un tout fait référence au fait que la totalité des actifs de la mutuelle ont été projetés y compris ceux en représentation des fonds propres. La taille de ces actifs a ensuite été ajustée (au prorata des valeurs comptables) à celle des passifs modélisés (en valeur comptable).

Les règles de partage de l'actif entre la représentation des fonds propres et des provisions mathématiques puis du Best Estimate des passifs (« BE ») du portefeuille entre les trois garanties ont été appliquées afin d'obtenir un BE par produit.

Rapport sur la solvabilité et la situation financière

Les provisions ainsi calculées sont synthétisées ci-dessous :

Synthèse des provisions techniques au 31 décembre 2018

Produit	2018		2017		variation		variation		
	BE (k€)	Provisions comptables *(k€)	BE (k€)	Provisions comptables *(k€)	BE (k€)	BE (en %)	Provisions comptables *(k€)	Provisions comptables *(%)	
Best Estimate	Temporaires décès	461,4	2 308,1	1 827,5	1 094,0	-1 366,2	-296%	1 214,2	53%
	Vies entières	24 271,9	31 048,9	22 702,6	26 902,4	1 569,3	6%	4 146,5	13%
	Épargne obsèques	102 129,9	92 426,3	97 589,7	86 453,7	4 540,3	4%	5 972,5	6%
Marge de risque	4 166,5	-	2 669,0	-	1 497,5	36%	0,0	0%	
Provision pour participation aux excédents	0,0	3 303,4	0,0	4 408,4	0,0	0%	-1 105,1	-33%	
Total	131 029,7	129 086,7	124 788,7	118 858,5	6 240,9	5%	10 228,2	8%	

* correspondant au périmètre modélisé

Le Best Estimate (BE) passe à 131 029,7 k€ en 2018 ce qui représente une augmentation de 6 240,9 k€ (5 %) en ligne avec l'évolution des provisions comptables (10 228,2 k€ soit 8 %) et avec la baisse des plus-values latentes observées sur le portefeuille d'actifs. D'autre part, une partie de la provision pour participation aux excédents a été redistribuée aux adhérents pour un montant de 1 105,1 k€.

2. Incertitude liée à la valeur des provisions techniques

Le niveau d'incertitude dans la valorisation des provisions techniques résulte des incertitudes sur l'évolution de certaines hypothèses utilisées dans les projections dont plus particulièrement celles de frais et de taux de sinistres mais également sur les potentielles évolutions de la réglementation et de la jurisprudence.

3 – AUTRES PASSIFS

1. Montant des autres passifs et méthodologie

Les autres passifs de la mutuelle se présentent de la manière suivante :

Autres passifs en k€	2018	2017
Passifs éventuels	138	152
Provisions autres que les provisions techniques	0	0
Provisions pour retraite	0	0
Dépôts des réassureurs	0	0
Passifs d'impôts différés	0	3 053
Produits dérivés	0	0
Dettes envers des établissements de crédit	430	500
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	0	0
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	2 287	2 044
Dettes nées d'opérations de réassurance	0	0
Autres dettes (hors assurance)	2 456	1 892
Passifs subordonnés	0	0
Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base	0	0
Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base	0	0
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	0	0

La forte diminution des plus-value latentes lors de l'exercice 2018 ne permet pas de comptabiliser d'impôts différés passifs. Les autres passifs de la mutuelle ont été comptabilisés de la manière suivante :

- Estimation à la valeur comptable considérée comme la meilleure approximation de la valeur de marché ;
- Retraitement du bas de bilan lié à la valeur de marché (surcote notamment).

Par ailleurs, la mutuelle n'a pas procédé au cours de l'exercice à une modification des bases de comptabilisation et de valorisation, elle n'a pas non plus identifié de source majeure d'incertitude liée à la valorisation de ses autres passifs.

AUTRES PASSIFS	Mode valorisation	Source valorisation
Dettes d'assurances ou de réassurances dont créances sur les intermédiaires	Valeur nette comptable	Comptabilité
Impôts différés passifs	Estimation extra-comptable	Bilan prudentiel
Provisions autres que provisions techniques	Valeur nette comptable	Comptabilité
Dettes bancaires	Valeur nette comptable	Comptabilité
Dettes hors assurances	Valeur nette comptable	Comptabilité
Engagements sociaux	Estimation pour les IDR	Comptabilité
Investissements non appelés	Valeur nette comptable	Comptabilité

2. Accords de location

Aucun bail significatif dans les comptes de la mutuelle.

3. Impôts différés Passif

Les passifs d'impôts différés sont les montants d'impôts sur le résultat payables au cours des périodes futures au titre des différences temporelles imposables.

4. Avantages économiques et avantages du personnel

Les engagements sociaux figurent dans les états financiers statutaires. La valeur de cette provision est calculée conformément à la méthode préférentielle CNC N°2002-R.01 en actualisant les flux de trésorerie futurs, inscription à l'identique en bilan SII.

4 – METHODES DE VALORISATIONS ALTERNATIVES

La mutuelle n'utilise aucune méthode de valorisation alternative autre que celles prévues par la réglementation et présentées ci-dessus.

5 – AUTRES INFORMATIONS

Aucune autre information importante ou qualifiée comme telle par la mutuelle susceptible d'impacter la valorisation des actifs et passifs présentée plus haut n'est à mentionner.

E - Gestion du capital

1 – LES FONDS PROPRES

1. Structure des fonds propres

La gestion des fonds propres de la mutuelle est revue chaque année par le Conseil d'Administration qui valide la couverture de marge de la mutuelle ainsi que les projections issues du processus ORSA utilisant un horizon synchronisé sur la durée du plan d'affaires. Etant donné la nature de l'organisme, la politique de gestion des fonds propres est simplifiée et précisée dans la politique d'investissement.

Rapport sur la solvabilité et la situation financière

La structure des fonds propres se présente de la manière suivante comme indiquée dans le tableau ci-après

Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers, comme prévu à l'article 68 du règlement délégué 2015/35	Fonds propres 2018 (k€)	Fonds propres 2017 (k€)	Var. (%)	Niveau 1 non restreint 2018 (k€)	Niveau 1 non restreint 2017 (k€)	Var. (%)
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)						
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires						
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	381	381	0,0%	381	381	0,0%
Comptes mutualistes subordonnés						
Fonds excédentaires						
Actions de préférence						
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence						
Réserve de réconciliation	29 866	33 631	-11,20%	29 866	33 631	-11,20%
Passifs subordonnés						
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets						
Autres éléments approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra						
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II						
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II						
Déductions						
Déductions pour participations dans d'autres entreprises financières, y compris des entreprises non réglementées exerçant des activités financières						
Total fonds propres de base après déductions	30 247	34 012	-11,07%	30 247	34 012	-11,07%

La Mutuelle ne dispose pas de Fonds propres auxiliaires qui peuvent être constitués de :

- Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, callable sur demande ;
- Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et callables sur demande, pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel ;
- Actions de préférence non libérées et non appelées, callables sur demande ;
- Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordonnés sur demande ;
- Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE ;

Rapport sur la solvabilité et la situation financière

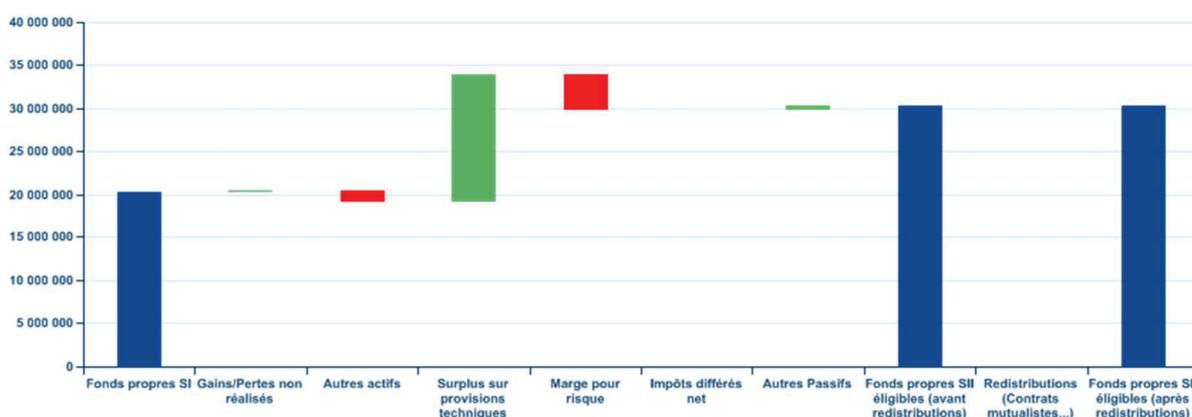
- Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE ;
- Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE ;
- Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, premier alinéa, de la directive 2009/138/CE ;
- Autres fonds propres auxiliaires.

2. Ecart de valorisation des fonds propres selon la norme retenue

Les principaux écarts constatés entre les fonds propres en normes françaises et les fonds propres sous solvabilité II sont essentiellement issus des règles de valorisation différentes à travers :

- L'utilisation de la valeur de marché des actifs financiers en Solvabilité II ;
- L'annulation des actifs incorporels en Solvabilité II ;
- L'utilisation de la meilleure estimation des provisions techniques ;
- La reconnaissance d'une marge pour risques ;
- La prise en compte de la fiscalité différée.

En euros



En euros

Fonds propres SI 20 260 771	Gains/Pertes non réalisés	235 537,5	Fonds propres SII éligibles 30 247 005,4
	Autres actifs	-1 304 852,9	
	Surplus sur provisions techniques	14 050 793,0	
	Marge pour risque	-4 166 500,0	
	Impôts différés net	0,0	
	Autres Passifs	420 596,9	
	Redistributions (Certificats mutualistes...)	-0,0	

La valorisation des fonds propres sous solvabilité II fait ressortir un écart de + 9 986 K€ par rapport à celle effectuée selon solvabilité I.

Cet écart résulte essentiellement de surplus constatés sur provisions techniques et de plus-values latentes.

3. Passifs subordonnés

Néant

4. Fonds Propres éligibles et disponibles

Fonds propres éligibles et disponibles	Total 2018 (en k€)	Total 2017 (en k€)	Var. en %	Niveau 1 Non restreint (en k€)	Niveau 1 Restreint (en k€)	Niveau 2 (en k€)	Niveau 3 (en k€)
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	30 247	34 012	-11,07%	30 247			
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital requis	30 247	34 012	-11,07%	30 247			
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	30 247	34 012	-11,07%	30 247			
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	30 247	34 012	-11,07%	30 247			
SCR	15 719	10 382	51,41%				
MCR	4 891	4 618	5,91%				
Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis	192,42%	327,62%	-41,27%				
Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital requis	618,43%	736,50%	-16,03%				

Le montant des Fonds propres éligibles de la mutuelle marque un recul par rapport à 2017, lequel est majoritairement orienté par une diminution des Plus-values latentes du portefeuille d'actifs ainsi qu'une diminution des rendements d'actifs sous Solvabilité II.

La valeur de ceux-ci régresse de 3 765 K€ soit – 11,07 %.

Ainsi les ratios de couverture de la mutuelle sont les suivants pour 2018 :

- Ratio de couverture du SCR : 192,42 % ;
- Ratio de couverture du MCR : 618,43 %.

On peut noter que le recours à la correction pour volatilité (VA) procure 12,1 % de taux de couverture du SCR et 41,1 % de taux de couverture du MCR.

2 – CAPITAL DE SOLVABILITE REQUIS ET MINIMUM DE CAPITAL REQUIS

1. Capital de solvabilité requis

Le capital de solvabilité requis (SCR) de la mutuelle est calculé selon la formule standard et aucune simplification ou paramètre propre à la mutuelle n'a été utilisé pour les besoins du calcul du SCR.

Il se décompose de la manière suivante (en K€) :

	2018	2017	Variation	
SCR marché	12 239,9	9 031,1	3 208,8	36%
SCR vie	4 840,3	2 913,0	1 927,2	66%
SCR défaut	466,9	414,3	52,7	13%
SCR santé	0,0	0,0	0,0	0%
SCR non vie	0,0	0,0	0,0	0%
Diversification	-3 157,1	-2 070,3	-1 086,9	53%
BSCR	14 390,0	10 288,2	4 101,8	40%
Ajustement	0,0	-916,6	916,6	-100%
SCR opérationnel	1 328,9	1 010,0	319,0	32%
SCR global	15 718,9	10 381,6	5 337,3	51%

Le SCR global au 31/12/2018 est de 15 718,9 k€, en augmentation de 5 337,3 k€ par rapport au 31/12/2017. Cette évolution s'explique principalement par la variation du BSCR mais également par la non prise en compte des impôts différés.

Le BSCR est passé à 14 390,0 k€ en 2018, soit une augmentation de 4 101,8 k€ expliquée par une importante hausse des 2 principaux SCR, marché et souscription vie.

Le SCR Marché augmente de 36 % principalement porté par les sous-modules de SCR Actions, Immobilier et Spread. Le SCR Souscription augmente lui de 66 %, porté par les sous module mortalité et dépenses

Dans le portefeuille d'actions de la mutuelle, 75 % d'entre-elles bénéficient de la mesure transitoire dite « clause grand père qui a un impact temporairement favorable sur le choc qui leur est appliqué.

2. Minimum de capital de requis

Le minimum de capital requis (MCR) de la mutuelle est calculé selon la formule standard et se décompose de la manière suivante :

Décomposition du MCR	2018	2017
AMCR	3 700	3 700
MCR	4 891	4 618

Le Minimum de Capital Requis (MCR) correspond au montant des fonds propres de base éligibles en deçà duquel les preneurs et les bénéficiaires seraient exposés à un niveau de risque inacceptable si la mutuelle était autorisée à poursuivre son activité.

3 – UTILISATION DU SOUS-MODULE « RISQUE SUR ACTIONS » FONDE SUR LA DUREE DANS LE CALCUL DU CAPITAL DE SOLVABILITE REQUIS

La mutuelle n'utilise pas le sous-module « risque sur actions » fondé sur la durée prévu à l'article 304 de la directive. Ainsi, aucune autre information relative à ce point n'est à reporter dans le présent rapport.

4 – DIFFERENCES ENTRE LA FORMULE STANDARD ET TOUT MODELE INTERNE UTILISE

La mutuelle utilise uniquement la formule standard pour ses besoins de calcul du capital de solvabilité requis (SCR). Aucun calcul du capital de solvabilité requis (SCR) n'est réalisé via un modèle interne, même partiellement. Ainsi, aucune différence ou écart méthodologique ou autre n'est à reporter dans le présent rapport.

5 – NON-RESPECT DU MINIMUM DE CAPITAL REQUIS ET NON-RESPECT DU CAPITAL DE SOLVABILITE REQUIS

Aucun manquement en capital relatif au capital minimum requis (MCR) ou au capital de solvabilité requis (SCR) n'a été identifié sur la période de référence et n'est à reporter dans le présent rapport.

6 – AUTRES INFORMATIONS

Aucune autre information importante ou qualifiée comme telle par la mutuelle susceptible d'impacter la structure ou les modalités de gestion des fonds propres n'est à mentionner.

Annexes (pages suivantes)

Les états quantitatifs Solvabilité 2 suivants sont annexés au rapport sur la solvabilité et la situation financière :

S.02.01.01	<i>Bilan Prudentiel</i>	
S.05.01.01	<i>Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité</i>	
S.05.02.01	<i>Primes, sinistres et dépenses par pays</i>	<i>Non produit</i>
S.12.01.01	<i>Provisions techniques pour les garantie Vie ou Santé SLT</i>	
S.17.01.02	<i>Provisions techniques pour les garantie Non Vie ou Santé Non SLT</i>	<i>Mutac n'est pas concerné par cet état</i>
S.19.01.21	<i>Triangles de développement pour l'assurance Non-Vie</i>	<i>Mutac n'est pas concerné par cet état</i>
S.22.01.21	<i>l'impact des mesures relatives aux garanties de long terme et des mesures transitoires (mutuelles Non-vie a priori non concernées)</i>	
S.23.01.01	<i>Fonds propres</i>	
S.25.01.01	<i>SCR avec formule standard</i>	
S.25.02.21	<i>SCR avec modèle interne partiel</i>	<i>Mutac n'est pas concerné par cet état</i>
S.25.03.21	<i>SCR avec modèle interne intégral</i>	<i>Mutac n'est pas concerné par cet état</i>
S.28.01.01	<i>MCR Activité Vie seule ou Activité Non Vie Seule</i>	<i>Mutac n'est pas concerné par cet état</i>
S.28.02.01	<i>MCR Activité mixte Vie et Non Vie</i>	

Annex 1
S.02.01.01
Bilan

31/12/2018 - Scénario avec VA - sept-13 - MUTAC - Global - Solo - in EUR - Entrée Client - Individuel - Annuel

	Solvency II value	Statutory accounts value
	C0010	C0020
Actifs		
Goodwill	R0010	0,0
Frais d'acquisition différés	R0020	0,0
Immobilisations incorporelles	R0030	0,0
Actifs d'impôts différés	R0040	536 158,2
Excédent du régime de retraite	R0050	0,0
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	R0060	2 352 772,6
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et	R0070	2 496 520,7
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	R0080	153 904 000,0
Détentions dans des entreprises liées, y compris participations	R0090	7 870 166,6
Actions	R0100	7 289 405,2
Actions – cotées	R0110	40 000,0
Actions – non cotées	R0120	2 090 297,0
Obligations	R0130	2 090 297,0
Obligations d'État	R0140	41 939 810,7
Obligations d'entreprise	R0150	40 708 717,6
Titres structurés	R0160	0,0
Titres garantis	R0170	0,0
Organismes de placement collectif	R0180	101 892 302,3
Produits dérivés	R0190	103 324 871,1
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	R0200	0,0
Autres investissements	R0210	71 423,4
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	R0220	0,0
Prêts et prêts hypothécaires	R0230	0,0
Avances sur police	R0240	0,0
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	R0250	0,0
Autres prêts et prêts hypothécaires	R0260	0,0
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	R0270	123 979,8
Non-vie et santé similaire à la non-vie	R0280	0,0
Non-vie hors santé	R0290	0,0
Santé similaire à la non-vie	R0300	0,0
Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés	R0310	123 979,8
Santé similaire à la vie	R0320	0,0
Vie hors santé, UC et indexés	R0330	123 979,8
Vie UC et indexés	R0340	0,0
Dépôts auprès des cédantes	R0350	0,0
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	R0360	846 008,5
Créances nées d'opérations de réassurance	R0370	0,0
Autres créances (hors assurance)	R0380	381 779,0
Actions propres auto-détenues (directement)	R0390	0,0
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	R0400	0,0
Trésorerie et équivalents de trésorerie	R0410	8 951 258,2
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	R0420	27 470,0
Total Actifs	R0500	166 587 268,0
		167 656 583,3

	Solvency II value	Statutory accounts value
	C0010	C0020
Passifs		
Provisions techniques non-vie	R0510	0,0
Provisions techniques non-vie (hors santé)	R0520	0,0
Provisions techniques calculées comme un tout	R0530	0,0
Meilleure estimation	R0540	0,0
Marge de risque	R0550	0,0
Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)	R0560	0,0
Provisions techniques calculées comme un tout	R0570	0,0
Meilleure estimation	R0580	0,0
Marge de risque	R0590	0,0
Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	R0600	131 029 684,8
Provisions techniques santé (similaire à la vie)	R0610	0,0
Provisions techniques calculées comme un tout	R0620	0,0
Meilleure estimation	R0630	0,0
Marge de risque	R0640	0,0
Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)	R0650	131 029 684,8
Provisions techniques calculées comme un tout	R0660	0,0
Meilleure estimation	R0670	126 863 184,8
Marge de risque	R0680	4 166 500,0
Provisions techniques UC et indexés	R0690	0,0
Provisions techniques calculées comme un tout	R0700	0,0
Meilleure estimation	R0710	0,0
Marge de risque	R0720	0,0
Autres provisions techniques	R0730	124 444,0
Passifs éventuels	R0740	137 626,4
Provisions autres que les provisions techniques	R0750	0,0
Provisions pour retraite	R0760	0,0
Dépôts des réassureurs	R0770	0,0
Passifs d'impôts différés	R0780	0,0
Produits dérivés	R0790	0,0
Dettes envers des établissements de crédit	R0800	429 637,7
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	R0810	0,0
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	R0820	2 287 343,0
Dettes nées d'opérations de réassurance	R0830	0,0
Autres dettes (hors assurance)	R0840	2 455 970,7
Passifs subordonnés	R0850	0,0
Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base	R0860	0,0
Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base	R0870	0,0
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	R0880	296 152,9
Total passifs	R0900	136 340 262,6
Excédent d'actif sur passif	R1000	30 247 005,4
		20 260 771,9

Annex 1
S.05.01.01

Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité

31/12/2018 - Scénario avec VA - sept-13 - MUTAC - MUTAC - Solo - in EUR - Entrée Client - Individuel - Annual

	Ligne d'activité pour: engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)													Ligne d'activité pour: réassurance non proportionnelle acceptée				Total
	Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement	Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses	Santé	Accidents	Assurance maritime, aérienne et transport	Biens		
	C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160	C0200	
Primes émises																		
Brut Assurance directe	R0110	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0						0,0
Brut Réassurance proportionnelle acceptée	R0120	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0						0,0
Brut Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130												0,0	0,0	0,0	0,0		0,0
Part des réassureurs	R0140	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0		0,0
Net	R0200	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0		0,0
Primes acquises																		
Brut Assurance directe	R0210	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0						0,0
Brut Réassurance proportionnelle acceptée	R0220	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0						0,0
Brut Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230												0,0	0,0	0,0	0,0		0,0
Part des réassureurs	R0240	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0		0,0
Net	R0300	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0		0,0
Charge des sinistres																		
Brut Assurance directe	R0310	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0						0,0
Brut Réassurance proportionnelle acceptée	R0320	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0						0,0
Brut Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330												0,0	0,0	0,0	0,0		0,0
Part des réassureurs	R0340	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0		0,0
Net	R0400	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0		0,0
Variation des autres provisions techniques																		
Brut Assurance directe	R0410	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0						0,0
Brut Réassurance proportionnelle acceptée	R0420	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0						0,0
Brut Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430												0,0	0,0	0,0	0,0		0,0
Part des réassureurs	R0440	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0		0,0
Net	R0500	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0		0,0
Dépenses engagées	R0550	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0		0,0
Charges administratives																		
Brut Assurance directe	R0610	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0						0,0
Brut Réassurance proportionnelle acceptée	R0620	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0						0,0
Brut Réassurance non proportionnelle acceptée	R0630												0,0	0,0	0,0	0,0		0,0
Part des réassureurs	R0640	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0		0,0
Net	R0700	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0		0,0
Frais de gestion des investissements																		
Brut Assurance directe	R0710	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0						0,0
Brut Réassurance proportionnelle acceptée	R0720	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0						0,0
Brut Réassurance non proportionnelle acceptée	R0730												0,0	0,0	0,0	0,0		0,0
Part des réassureurs	R0740	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0		0,0
Net	R0800	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0		0,0
Frais de gestion des sinistres																		
Brut Assurance directe	R0810	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0						0,0
Brut Réassurance proportionnelle acceptée	R0820	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0						0,0
Brut Réassurance non proportionnelle acceptée	R0830												0,0	0,0	0,0	0,0		0,0
Part des réassureurs	R0840	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0		0,0
Net	R0800	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0		0,0
Frais d'acquisition																		
Brut Assurance directe	R0910	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0						0,0
Brut Réassurance proportionnelle acceptée	R0920	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0						0,0
Brut Réassurance non proportionnelle acceptée	R0930												0,0	0,0	0,0	0,0		0,0
Part des réassureurs	R0940	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0		0,0
Net	R01000	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0		0,0
Frais généraux																		
Brut Assurance directe	R1010	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0						0,0
Brut Réassurance proportionnelle acceptée	R1020	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0						0,0
Brut Réassurance non proportionnelle acceptée	R1030												0,0	0,0	0,0	0,0		0,0
Part des réassureurs	R1040	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0		0,0
Net	R1000	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0		0,0
Autres dépenses	R1200																	0,0
Total des dépenses	R1300																	0,0

Annex 1
S.05.01.01
Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité

	Ligne d'activité pour: engagements d'assurance vie						Engagements de réassurance vie		Total
	Assurance maladie	Assurance avec participation aux bénéfices	Assurance indexée et en unités de compte	Autres assurances vie	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance autres que les engagements	Réassurance maladie	Réassurance vie	
	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	
Primes émises									
Brut	R1410	0,0	22 536 581,5	0,0	9 302 386,7	0,0	0,0	0,0	31 838 968,2
Part des réassureurs	R1420	0,0	0,0	0,0	492 395,5	0,0	0,0	0,0	492 395,5
Net	R1500	0,0	22 536 581,5	0,0	8 809 991,2	0,0	0,0	0,0	31 346 572,7
Primes acquises									
Brut	R1510	0,0	22 536 581,5	0,0	9 302 386,7	0,0	0,0	0,0	31 838 968,2
Part des réassureurs	R1520	0,0	0,0	0,0	492 395,5	0,0	0,0	0,0	492 395,5
Net	R1600	0,0	22 536 581,5	0,0	8 809 991,2	0,0	0,0	0,0	31 346 572,7
Charge des sinistres									
Brut	R1610	0,0	9 884 927,8	0,0	7 042 497,0	0,0	0,0	0,0	16 927 424,8
Part des réassureurs	R1620	0,0	0,0	0,0	391 383,8	0,0	0,0	0,0	391 383,8
Net	R1700	0,0	9 884 927,8	0,0	6 651 113,2	0,0	0,0	0,0	16 536 041,0
Variation des autres provisions techniques									
Brut	R1710	0,0	8 106 410,4	0,0	62 603,5	0,0	0,0	0,0	8 169 013,9
Part des réassureurs	R1720	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Net	R1800	0,0	8 106 410,4	0,0	62 603,5	0,0	0,0	0,0	8 169 013,9
Dépenses engagées	R1900	0,0	4 656 463,8	0,0	1 227 267,8	0,0	0,0	0,0	5 883 731,6
Charges administratives									
Brut	R1910	0,0	397 305,7	0,0	718 651,3	0,0	0,0	0,0	1 115 957,0
Part des réassureurs	R1920	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Net	R2000	0,0	397 305,7	0,0	718 651,3	0,0	0,0	0,0	1 115 957,0
Frais de gestion des investissements									
Brut	R2010	0,0	144 929,7	0,0	15 706,2	0,0	0,0	0,0	160 635,9
Part des réassureurs	R2020	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Net	R2100	0,0	144 929,7	0,0	15 706,2	0,0	0,0	0,0	160 635,9
Frais de gestion des sinistres									
Brut	R2110	0,0	192 998,8	0,0	48 714,1	0,0	0,0	0,0	241 712,9
Part des réassureurs	R2120	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Net	R2200	0,0	192 998,8	0,0	48 714,1	0,0	0,0	0,0	241 712,9
Frais d'acquisition									
Brut	R2210	0,0	1 747 197,9	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	1 747 197,9
Part des réassureurs	R2220	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Net	R2300	0,0	1 747 197,9	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	1 747 197,9
Frais généraux									
Brut	R2310	0,0	2 174 031,7	0,0	444 196,3	0,0	0,0	0,0	2 618 228,0
Part des réassureurs	R2320	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Net	R2400	0,0	2 174 031,7	0,0	444 196,3	0,0	0,0	0,0	2 618 228,0
Autres dépenses	R2500								0,0
Total des dépenses	R2600								5 883 731,6
Montant total des rachats	R2700	0,0	606 737,2	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	606 737,2

Annex I

S.12.01.01

Life and Health SLT Technical Provisions

31/12/2018 - Scénario avec VA - sept-13 - MUTAC - Global - Solo - in EUR - Entrée Client - Individuel - Annuel

Provisions techniques calculées comme un tout

Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie

Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque

Meilleure estimation

Brut Meilleure estimation

Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, avant l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie

Montants recouvrables au titre de la réassurance (hors véhicules de titrisation et réassurance finie) avant ajustement pour pertes probables

Montants recouvrables au titre des véhicules de titrisation avant ajustement pour pertes probables

Montants recouvrables au titre de la réassurance finie avant ajustement pour pertes probables

Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie

Meilleure estimation nette des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie

Marge de risque

Montant des provisions techniques faisant l'objet de mesure transitoire

Provisions techniques calculées comme un tout

Meilleure estimation

Marge de risque

Provisions techniques - Total

Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie

Meilleure estimation des produits avec option de rachat

Meilleure estimation brute pour les flux de trésorerie

Sorties de trésorerie

Prestations garanties et discrétionnaires futures

Prestations garanties futures

Prestations discrétionnaires futures

Dépenses futures et autres sorties de trésorerie

Entrées de trésorerie

Primes futures

Autres entrées de trésorerie

Pourcentage de la meilleure estimation brute calculée à l'aide d'approximations

Valeur de rachat

Meilleure estimation faisant l'objet de la mesure transitoire sur les taux d'intérêt

Provisions techniques hors mesure transitoire sur les taux d'intérêt

Meilleure estimation faisant l'objet de la correction pour volatilité

Provisions techniques hors correction pour volatilité et autres mesures transitoires

Meilleure estimation faisant l'objet de l'ajustement égalisateur

Provisions techniques hors ajustement égalisateur et autres mesures transitoires

	Assurance indexée et en unités de compte				Autres assurances vie			Rentes découlant des contrats d'assurance non vie et liées aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé
	Assurance avec participation aux bénéfices		Contrats sans options ni garanties	Contrats avec options ou garanties		Contrats sans options ni garanties	Contrats avec options ou garanties	
	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090
R0010	0,0	0,0			0,0			0,0
R0020	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,0	0,0
R0030	127 152 451,16		0,00	0,00		-289 266,40	0,0	0,0
R0040			0,00	0,00		123 979,83	0,0	0,0
R0050			0,00	0,00		123 979,83	0,0	0,0
R0060			0,00	0,00			0,0	0,0
R0070			0,00	0,00			0,0	0,0
R0080			0,00	0,00		123 979,83	0,0	0,0
R0090	127 152 451,16		0,00	0,00		-413 246,22	0,0	0,0
R0100	4 064 800,00	0,00			101 700,00			0,0
R0110	0,00	0,00			0,00			0,0
R0120	0,00		0,00	0,00		0,00	0,0	0,0
R0130	0,00	0,00			0,00			0,0
R0200	131 217 251,16	0,00			-187 566,39			0,0
R0210	131 217 251,16	0,00			-311 546,22			0,0
R0220	0,00	0,00			0,00			0,0
R0230		0,00			8 208 452,75			0,0
R0240	167 909 822,53							
R0250	16 285 241,11							
R0260	26 672 086,00	0,00			1 107 867,40			0,0
R0270	83 714 698,48	0,00			9 605 586,55			0,0
R0280	605,82	0,00						0,0
R0290		0,00						0,00%
R0300	126 401 792,28	0,00						0,0
R0310		0,00						0,0
R0320		0,00						0,0
R0330	126 401 792,28	0,00			-289 979,76			0,0
R0340	128 154 000,20	0,00			-289 979,76			0,0
R0350	0,00	0,00			0,00			0,0
R0360	0,00	0,00			0,00			0,0

Provisions techniques calculées comme un tout

Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie

Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque

Meilleure estimation

Brut Meilleure estimation

Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, avant l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie

Montants recouvrables au titre de la réassurance (hors véhicules de titrisation et réassurance finie) avant ajustement pour pertes probables

Montants recouvrables au titre des véhicules de titrisation avant ajustement pour pertes probables

Montants recouvrables au titre de la réassurance finie avant ajustement pour pertes probables

Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie

Meilleure estimation nette des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie

Marge de risque

Montant des provisions techniques faisant l'objet de mesure transitoire

Provisions techniques calculées comme un tout

Meilleure estimation

Marge de risque

Provisions techniques - Total

Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie

Meilleure estimation des produits avec option de rachat

Meilleure estimation brute pour les flux de trésorerie

Sorties de trésorerie

Prestations garanties et discrétionnaires futures

Prestations garanties futures

Prestations discrétionnaires futures

Dépenses futures et autres sorties de trésorerie

Entrées de trésorerie

Primes futures

Autres entrées de trésorerie

Pourcentage de la meilleure estimation brute calculée à l'aide d'approximations

Valeur de rachat

Meilleure estimation faisant l'objet de la mesure transitoire sur les taux d'intérêt

Provisions techniques hors mesure transitoire sur les taux d'intérêt

Meilleure estimation faisant l'objet de la correction pour volatilité

Provisions techniques hors correction pour volatilité et autres mesures transitoires

Meilleure estimation faisant l'objet de l'ajustement égalisateur

Provisions techniques hors ajustement égalisateur et autres mesures transitoires

	Réassurance acceptée					Assurance santé (assurance directe)				Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	Réassurance santé (réassurance acceptée)	Total (santé similaire à la vie)
	Insurance with profit participation	Index-linked and unit-linked insurance	Other life insurance	Annuities stemming from non-life accepted insurance contracts and relating to insurance obligation other than health insurance obligations	Total (vie hors santé, y compris UC)		Contrats sans options ni garanties	Contrats avec options ou garanties				
	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160	C0170	C0180	C0190	C0200	C0210
	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0			0,0	0,0	0,0
R0020	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,00	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
R0030	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	126 863 184,77		0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
R0040	0,0					123 979,83		0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
R0050	0,0					123 979,83		0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
R0060	0,0							0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
R0070	0,0							0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
R0080	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	123 979,83		0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
R0090	0,0					126 739 204,94		0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
R0100	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	4 166 500,00	0,0			0,0	0,0	0,0
R0110	0,0					0,00	0,0			0,0	0,0	0,0
R0120	0,0					0,00		0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
R0130	0,0					0,00	0,0			0,0	0,0	0,0
R0200	0,0					131 029 684,77	0,0			0,0	0,0	0,0
R0210	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	130 905 704,94	0,0			0,0	0,0	0,0
R0220						0,00	0,0			0,0		0,0
R0230							0,0			0,0	0,0	
R0240	0,0											
R0250	0,0											
R0260	0,0					27 779 953,40	0,0			0,0	0,0	0,0
R0270	0,0					93 320 285,03	0,0			0,0	0,0	0,0
R0280	0,0					605,82	0,0			0,0	0,0	0,0
R0290	0,00%						0,00%			0,00%	0,00%	0,00%
R0300	0,0					126 401 792,28	0,0			0,0	0,0	0,0
R0310	0,0						0,0			0,0	0,0	0,0
R0320	0,0						0,0			0,0	0,0	0,0
R0330	0,0					126 111 812,53	0,0			0,0	0,0	0,0
R0340	0,0					127 864 020,44	0,0			0,0	0,0	0,0
R0350	0,0					0,00	0,0			0,0	0,0	0,0
R0360	0,0					0,00	0,0			0,0	0,0	0,0

Annex 1

S.22.01.01

Impact des mesures relatives aux garanties de long terme et des mesures transitoires

31/12/2018 - Scénario avec VA - sept-13 - MUTAC - Global - Solo - in EUR - Entrée Client - Individuel - Annuel

		Impact de toutes les mesures relatives aux garanties de long terme et de toutes les mesures transitoires (approche par étapes)									
Montant avec mesures relatives aux garanties long terme et mesures transitoires		Sans la mesure transitoire sur les provisions techniques	Impact des mesures transitoires sur les provisions techniques	Sans la mesure transitoire sur les taux d'intérêt	Impact des mesures transitoires sur les taux d'intérêt	Sans la correction pour volatilité et sans autres mesures transitoires	Impact d'une correction pour volatilité fixée à zéro	Sans l'ajustement égalisateur et sans aucune des autres mesures	Impact d'un ajustement égalisateur fixé à zéro	Impact de toutes les mesures relatives aux garanties long terme et de toutes les	
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100
Provisions techniques	R0010	131 029 684,8	131 029 684,8	0,0	131 029 684,8	0,0	132 782 878,4	1 753 193,7	132 782 878,4	0,0	1 753 193,7
Fonds propres de base	R0020	30 247 005,4	30 247 005,4	0,0	30 247 005,4	0,0	28 493 811,7	-1 753 193,7	28 493 811,7	0,0	-1 753 193,7
Excédent d'actif sur passif	R0030	30 247 005,4	30 247 005,4	0,0	30 247 005,4	0,0	28 493 811,7	-1 753 193,7	28 493 811,7	0,0	-1 753 193,7
Fonds propres restreints en raison du cantonnement et du portefeuille sous ajustement égalisateur	R0040	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Fonds propres éligibles pour couvrir le SCR	R0050	30 247 005,4	30 247 005,4	0,0	30 247 005,4	0,0	28 493 811,7	-1 753 193,7	28 493 811,7	0,0	-1 753 193,7
Niveau 1	R0060	30 247 005,4	30 247 005,4	0,0	30 247 005,4	0,0	28 493 811,7	-1 753 193,7	28 493 811,7	0,0	-1 753 193,7
Niveau 2	R0070	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Niveau 3	R0080	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Capital de solvabilité requis	R0090	15 718 938,4	15 718 938,4	0,0	15 718 938,4	0,0	15 805 665,6	86 727,2	15 805 665,6	0,0	86 727,2
Fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0100	30 247 005,4	30 247 005,4	0,0	30 247 005,4	0,0	28 493 811,7	-1 753 193,7	28 493 811,7	0,0	-1 753 193,7
Minimum de capital requis	R0110	4 890 896,8	4 890 896,8	0,0	4 890 896,8	0,0	4 935 060,5	44 163,7	4 935 060,5	0,0	44 163,7

Annex 1
S.23.01.01
Own funds

31/12/2018 - Scénario avec VA - sept-13 - MUTAC - Solo - in EUR - Entrée Client - Individuel - Annuel

Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers, comme prévu à l'article 68 du règlement délégué 2015/35

Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel
Comptes mutualistes subordonnés
Fonds excédentaires
Actions de préférence
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence
Réserve de réconciliation
Passifs subordonnés
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets
Autres éléments approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra

Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de

Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II

Déductions

Déductions pour participations dans d'autres entreprises financières, y compris des entreprises non réglementées exerçant des activités financières

Total fonds propres de base après déductions

Fonds propres auxiliaires

Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, callable sur demande
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et appelables sur demande, pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel
Actions de préférence non libérées et non appelées, appelables sur demande
Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordonnés sur demande
Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE
Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, premier alinéa, de la directive 2009/138/CE
Autres fonds propres auxiliaires

Total fonds propres auxiliaires

Fonds propres éligibles et disponibles

Total des fonds propres disponibles pour couvrir le capital de solvabilité requis
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital requis
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis

SCR

MCR

Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis

Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital requis

Réserve de réconciliation

Excédent d'actif sur passif
Actions propres (détenues directement et indirectement)
Dividendes, distributions et charges prévisibles
Autres éléments de fonds propres de base
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés

Réserve de réconciliation

Bénéfices attendus

Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités vie
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités non-vie

Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)

	Total	Niveau 1 - Non restreint	Niveau 1 - Restreint	Niveau 2	Niveau 3
	C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
R0010	0,0	0,0		0,0	
R0030	0,0	0,0		0,0	
R0040	381 100,0	381 100,0		0,0	
R0050	0,0		0,0	0,0	0,0
R0070	0,0	0,0			
R0090	0,0		0,0	0,0	0,0
R0110	0,0		0,0	0,0	0,0
R0130	29 865 905,4	29 865 905,4			
R0140	0,0		0,0	0,0	0,0
R0160	0,0				0,0
R0180	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
R0220	0,0				
R0230	0,0	0,0	0,0	0,0	
R0290	30 247 005,4	30 247 005,4	0,0	0,0	0,0
R0300	0,0			0,0	
R0310	0,0			0,0	
R0320	0,0			0,0	0,0
R0330	0,0			0,0	0,0
R0340	0,0			0,0	
R0350	0,0			0,0	0,0
R0360	0,0			0,0	
R0370	0,0			0,0	0,0
R0390	0,0			0,0	0,0

	Total	Niveau 1 - Non restreint	Niveau 1 - Restreint	Niveau 2	Niveau 3
	C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
R0400	0,0			0,0	0,0
R0500	30 247 005,4	30 247 005,4	0,0	0,0	0,0
R0510	30 247 005,4	30 247 005,4	0,0	0,0	
R0540	30 247 005,4	30 247 005,4	0,0	0,0	0,0
R0550	30 247 005,4	30 247 005,4	0,0	0,0	
R0580	15 718 938,4				
R0600	4 890 896,8				
R0620	192,42%				
R0640	618,43%				

	Total
	C0060
R0700	30 247 005,4
R0710	0,0
R0720	0,0
R0730	381 100,0
R0740	0,0
R0760	29 865 905,4
R0770	0,0
R0780	0,0
R0790	0,0

Annex 1
S.25.01.01
Capital de solvabilité requis – pour les entreprises qui utilisent la formule standard

31/12/2018 - Scénario avec VA - sept-13 - MUTAC - Global - Solo - in EUR - Calculé en utilisant la Formule Standard - Individuel - Annuel

Article 112 **Z0010**

N

	Capital de solvabilité requis net	Capital de solvabilité requis brut	Attribution des ajustements dus aux FC et aux PAE
	C0030	C0040	C0050
Risque de marché	R0010 12 239 931,7	18 222 695,1	0,0
Risque de défaut de la contrepartie	R0020 466 924,2	466 924,2	0,0
Risque de souscription en vie	R0030 4 840 256,1	9 630 616,5	0,0
Risque de souscription en santé	R0040 0,0	0,0	0,0
Risque de souscription en non-vie	R0050 0,0	0,0	0,0
Diversification	R0060 -3 157 122,3	-5 532 432,1	
Risque lié aux immobilisations incorporelles	R0070 0,0	0,0	
Capital de solvabilité requis de base	R0100 14 389 989,7	22 787 803,6	

Calcul du capital de solvabilité requis

	C0100
Ajustement du fait de l'agrégation des nSCR des FC/PAE	R0120 0,0
Risque opérationnel	R0130 1 328 948,7
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	R0140 -8 397 814,0
Capacité d'absorption de pertes des impôts différés	R0150 0,0
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE	R0160 0,0
Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire	R0200 15 718 938,4
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	R0210 0,0
Capital de solvabilité requis pour les entreprises selon la méthode de consolidation	R0220 15 718 938,4
Autres informations sur le SCR	
Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée	R0400 0,0
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante	R0410 0,0
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	R0420 0,0
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur	R0430 0,0
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	R0440 0,0
Méthode utilisée pour calculer l'ajustement dû à l'agrégation des nSCR des FC/PAE.	R0450 4
Prestations discrétionnaires futures nettes	R0460 15 535 188,1

Annex 1
S.28.02.01

31/12/2018 - Scénario avec VA - sept-13 - MUTAC - Global - Solo - in EUR - Calculé en utilisant la Formule Standard - Individuel - Annuel

Minimum capital Requirement - Both life and non-life insurance activity

	Non-life activities		Life activities	
	MCRNL Result		MCRNL Result	
	C0010	C0020		
Linear formula component for non-life insurance and reinsurance obligations	R0010	0,0	0,0	

	Non-life activities		Life activities	
	Net (of reinsurance/SPV) best estimate and TP calculated as a whole	Net (of reinsurance) written premiums in the last 12 months	Net (of reinsurance/SPV) best estimate and TP calculated as a whole	Net (of reinsurance) written premiums in the last 12 months
	C0030	C0040	C0050	C0060
Medical expense insurance and proportional reinsurance	R0020	0,0	0,0	0,0
Income protection insurance and proportional reinsurance	R0030	0,0	0,0	0,0
Workers' compensation insurance and proportional reinsurance	R0040	0,0	0,0	0,0
Motor vehicle liability insurance and proportional reinsurance	R0050	0,0	0,0	0,0
Other motor insurance and proportional reinsurance	R0060	0,0	0,0	0,0
Marine, aviation and transport insurance and proportional reinsurance	R0070	0,0	0,0	0,0
Fire and other damage to property insurance and proportional reinsurance	R0080	0,0	0,0	0,0
General liability insurance and proportional reinsurance	R0090	0,0	0,0	0,0
Credit and suretyship insurance and proportional reinsurance	R0100	0,0	0,0	0,0
Legal expenses insurance and proportional reinsurance	R0110	0,0	0,0	0,0
Assistance and proportional reinsurance	R0120	0,0	0,0	0,0
Miscellaneous financial loss insurance and proportional reinsurance	R0130	0,0	0,0	0,0
Non-proportional health reinsurance	R0140	0,0	0,0	0,0
Non-proportional casualty reinsurance	R0150	0,0	0,0	0,0
Non-proportional marine, aviation and transport reinsurance	R0160	0,0	0,0	0,0
Non-proportional property reinsurance	R0170	0,0	0,0	0,0

	Non-life activities		Life activities	
	MCRNL Result		MCRNL Result	
	C0070	C0080		
Linear formula component for life insurance and reinsurance obligations	R0200	0,0	4 890 896,8	

	Non-life activities		Life activities	
	Net (of reinsurance/SPV) best estimate and TP calculated as a whole	Net (of reinsurance/SPV) total capital at risk	Net (of reinsurance/SPV) best estimate and TP calculated as a whole	Net (of reinsurance/SPV) total capital at risk
	C0090	C0100	C0110	C0120
Obligations with profit participation - guaranteed benefits	R0210	0,0	127 152 451,2	
Obligations with profit participation - future discretionary benefits	R0220	0,0	0,0	
Index-linked and unit-linked insurance obligations	R0230	0,0	0,0	
Other life (re)insurance and health (re)insurance obligations	R0240	0,0	0,0	
Total capital at risk for all life (re)insurance obligations	R0250		0,0	266 080 197,0

Overall MCR calculation

	C0130	
Linear MCR	R0300	4 890 896,8
SCR	R0310	15 718 938,4
MCR cap	R0320	7 073 522,3
MCR floor	R0330	3 929 734,6
Combined MCR	R0340	4 890 896,8
Absolute floor of the MCR	R0350	3 700 000,0
	C0130	
Minimum Capital Requirement	R0400	4 890 896,8

Notional non-life and life MCR calculation

	Non-life activities		Life activities	
	C0140		C0150	
Notional linear MCR	R0500	0,0	4 890 896,8	
Notional SCR excluding add-on (annual or latest calculation)	R0510	0,0	15 718 938,4	
Notional MCR cap	R0520	0,0	7 073 522,3	
Notional MCR floor	R0530	0,0	3 929 734,6	
Notional Combined MCR	R0540	0,0	4 890 896,8	
Absolute floor of the notional MCR	R0550	2 500 000,0	3 700 000,0	
Notional MCR	R0560	2 500 000,0	4 890 896,8	



MUTAC

771 avenue Alfred Sauvy

CS 40069

34477 PÉROLS CEDEX

Tél : 04 67 06 09 09

Fax : 04 67 92 12 92

Courriel : contact@mutac.com

www.mutac.com